

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



MINSITERE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS
PROGRAMME ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURBALBE - PEDD
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT - PNUD
FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL – FEM

RAPPORT D'EVALUATION FINALE

Projet RACZ

***" Renforcement de la résilience et adaptation aux impacts négatifs du
changement climatique des zones côtières vulnérables de la Guinée "***



Elaboré par :

- Monsieur Yadh LABANE, Consultant international
- Monsieur Ahmed Faya Traore, Consultant national

Version 0.1	02 Novembre 2016
Version pré-finale	11 Novembre 2016
Version finale	09 Décembre 2016

Table des matières

i. PAGE D'INTRODUCTION.....	i
ii. RESUME.....	ii
1- TABLEAU DE RESUME DU PROJET	ii
2- DESCRIPTIF DU PROJET.....	ii
3- TABLEAU DE NOTATIONS DE L'EVALUATION	iii
4- RESUME DES CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS	iii
iii. ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	vi
1- INTRODUCTION.....	1
1.1. OBJECTIF DE L'EVALUATION.....	1
1.2. CHAMP D'APPLICATION ET METHODOLOGIE.....	1
1.2.1. Champ d'application	1
1.2.2. Approche méthodologique	1
1.2.3. Déroulement de la mission	2
1.3. DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DE L'ETUDE.....	2
1.3.1. Difficultés rencontrées.....	2
1.3.2. Limites de l'étude.....	2
1.4. STRUCTURE DU RAPPORT D'EVALUATION.....	3
2- DESCRIPTION ET CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU PROJET	3
2.1. DEMARRAGE ET DUREE DU PROJET.....	3
2.2. PROBLEMES QUE LE PROJET VISAIT A REGLER.....	3
2.3. OBJECTIFS IMMEDIATS ET DE DEVELOPPEMENT DU PROJET	3
2.4. INDICATEURS DE BASE MIS EN PLACE.....	4
2.5. PRINCIPALES PARTIES PRENANTES	5
2.6. RESULTATS ESCOMPTEES	5
3- CONSTATS ET ANALYSES.....	6
3.1. CONCEPTION/FORMULATION DU PROJET.....	6
3.1.1. Analyse du cadre logique/cadre de résultats.....	6
3.1.2. Hypothèses et risques	7
3.1.3. Enseignements tirés des autres projets pertinents.....	8
3.1.4. Participation prévue des parties prenantes.....	8
3.1.5. Approche de replication	8
3.1.6. Avantage comparatif du PNUD.....	9
3.1.7. Liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur	9
3.1.8. Modalités de gestion.....	9
3.2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	10
3.2.1. Gestion adaptative	10
3.2.2. Accords de partenariat.....	10
3.2.3. Commentaires provenant des activités de suivi et d'évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative	11
3.2.4. Financement du projet	11
3.2.5. Suivi et évaluation : conception a l'entrée et mise en œuvre	12
3.2.6. Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l'exécution avec le PNUD et le partenaire de mise en œuvre et questions opérationnelles.....	13
3.3. RESULTATS DES PROJETS	13

3.3.1.	Résultats globaux	14
3.3.2.	Pertinence	15
3.3.3.	Efficacité	16
3.3.4.	Efficiences.....	20
3.3.5.	Appropriation par le pays	23
3.3.6.	Intégration	23
3.3.7.	Durabilité.....	24
3.3.8.	Impact.....	25
4-	CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS.....	29
4.1.	CONCLUSION	29
4.2.	ENSEIGNEMENTS	30
4.3.	RECOMMANDATIONS	31
4.3.1.	Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet	31
4.3.2.	Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet	31
4.3.3.	Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs.....	32
4.3.4.	Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite	33
ANNEXES		34
Annexe 1 :	Termes de référence de l'évaluation finale du projet RAZC	35
Annexe 2 :	Itinéraire de la mission de terrain.....	59
Annexe 3	Liste des personnes rencontrées	60
Annexe 4	Résumé des entretiens.....	61
Annexe 5	Liste des documents consultés au fin de l'évaluation finale	63
Annexe 6	Matrice des questions d'évaluation & résultats	65
Annexe 7	Atteintes des indicateurs	66
Annexe 8	Les réalisations du projets.....	71
Annexe 8.1.	Ateliers de sensibilisation	71
Annexe 8.2.	Ateliers ateliers de formation & de renforcement des capacités.....	71
Annexe 8.3.	Activités de reforestation et mise en défens.....	72
Annexe 9	Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation.....	76

i. PAGE D'INTRODUCTION

Nom du projet PNUD/FEM	Renforcement de la Résilience et Adaptation aux Impacts Négatifs du Changement Climatique dans les Zones Côtières Vulnérables de la Guinée
ID du projet	ID PNUD : 00072654 ID FEM : 4023
Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation	Du 16 Septembre au 27 Octobre 2016
Régions et pays inclus dans le rapport	Guinée
Programme opérationnel/programme stratégique FEM:	Changement climatique
Agence d'exécution et partenaires du projet	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF)

Membres de l'équipe d'évaluation du projet

- Monsieur Yadh Labane, consultant international, Chef d'équipe,
- Monsieur Ahmed Faya Traore, consultant national

Remerciements

La mission d'évaluation exprime ses remerciements à l'ensemble du staff du PNUD Guinée ainsi qu'à l'équipe du projet qui ont fait preuve de beaucoup de disponibilité et l'ont accompagné pour l'atteinte des objectifs de la présente évaluation.

Elle manifeste de manière particulière sa gratitude envers les personnes suivantes qui ont fourni beaucoup d'efforts pour la réussite de la mission à savoir : Monsieur Mamadou Kalidou DIALLO, du Programme Environnement & Développement Durable au PNUD Guinée, et Monsieur Kande Bangoura le Coordonnateur du projet RAZC.

Elle tient également à remercier Monsieur Yaya Bangoura qui a assuré la conduite du véhicule mis à la disposition de la mission.

ii. RESUME

1- TABLEAU DE RESUME DU PROJET

Titre du projet :		Renforcement de la Résilience et Adaptation aux Impacts Négatifs du Changement Climatique dans les Zones Côtières Vulnérables de la Guinée		
ID de projet du FEM :	4023		<u>À l'approbation (USD)</u>	<u>À l'achèvement (USD)</u>
ID de projet du PNUD :	00072654	Financement du FEM : Programme stratégique PMA	2 970 000	2 970 000
Pays :	Guinée	Financement de l'agence d'exécution	500 000	699 304
Région :	Basse-Guinée	Gouvernement : Subvention	300 000	42 254
Domaine focal :	Changement Climatique - LDCF			
Objectifs FA, (OP/SP) :	Adaptation au changement climatique	Gouvernement : en nature	585 000	585 000
Agence d'exécution :	PNUD	Coût total du projet :	4 355 000	4 296 558
Autres partenaires participant au projet :	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts	Signature du DP (Date de début du projet) :		8 Novembre 2010
		Date de clôture (opérationnelle) :	Proposé : Décembre 2015	Réel : Décembre 2016

Source : Cadre fourni par les TdRs, complété par le responsable du S&E au niveau du PNUD et finalisé par la mission d'évaluation en fonction des données disponibles

2- DESCRIPTIF DU PROJET

Selon les scénarios climatiques attendus pour la Guinée, le développement économique côtier, les ressources naturelles côtières, la production agricole et la sécurité alimentaire, seraient affectés de manière significative par : (i) une élévation du niveau de la mer et une intrusion saline ; (ii) une perturbation du régime pluviométrique ; (iii) une fréquence accrue de périodes de sécheresses au nord de la zone côtière. Dans cette perspective, l'agriculture dans les zones côtières où la population cultive, entre autres, du riz de mangrove, est extrêmement vulnérable en raison de sa dépendance à l'élévation du niveau de la mer et de la concentration de sel dans le sol.

Le projet RAZC relatif au renforcement de la résilience et adaptation aux impacts négatifs du changement climatique dans les zones côtières vulnérables de la Guinée a été identifié dans le cadre du processus PANA de la Guinée. Son objectif est de réduire la vulnérabilité des zones côtières de basse altitude aux impacts du CC, y compris l'élévation du niveau de la mer, grâce à la mise en œuvre de mesures d'adaptation, identifiées à travers un processus consultatif, dont notamment :

- L'amélioration du cadre juridique et institutionnel aussi bien au niveau national que préfectoral ;
- Le renforcement des capacités d'adaptation des populations locales dans les zones de productions agricoles, notamment du riz, et halieutiques ;

- La planification des actions de conservation et de restauration des écosystèmes de mangrove afin de protéger les ressources naturelles ;
- L'amélioration de l'information, l'éducation et la communication sur les risques climatiques et l'éducation environnementale pour les populations côtières.

3- TABLEAU DE NOTATIONS DE L'EVALUATION

La mission d'évaluation a procédé à la notation des aspects, figurant dans le tableau qui suit, conformément aux recommandations de l'annexe D des TdRs se trouvant à l'annexe 1.

Notes d'évaluation :			
1 Suivi et évaluation	<i>Notation</i>	2 Agence d'exécution/agence de réalisation	<i>Notation</i>
Conception du suivi et de l'évaluation au démarrage du projet	Satisfaisante	Qualité de la mise en œuvre par le PNUD	Modérément insatisfaisante
Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation	Modérément insatisfaisante	Qualité de l'exécution : agence d'exécution	Modérément insatisfaisante
Qualité globale du suivi et de l'évaluation	Modérément insatisfaisante	Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	Modérément insatisfaisante
3 Évaluation des résultats	<i>Notation</i>	4 Durabilité	<i>Notation</i>
Pertinence	Pertinent	Ressources financières :	Moyennement Probable (MP)
Efficacité	Modérément satisfaisante	Socioéconomique :	Moyennement Improbable (MI)
Efficienne	Modérément insatisfaisante	Cadre institutionnel et gouvernance :	Moyennement Improbable (MI)
Note globale de la réalisation du projet	Modérément insatisfaisant	Environnemental :	Probable (P)
		Probabilité globale de la durabilité :	Moyennement Improbable (MI)

Source : Équipe d'évaluation à partir du cadre fourni par les TdRs

4- RESUME DES CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS

■ **Conclusions**

Le projet RAZC a contribué à créer un environnement propice à l'adaptation au CC dans l'administration centrale ainsi qu'au niveau des communautés côtières notamment à travers l'intégration des enjeux liés au CC dans les Plans de Développement Locaux (PDLs).

En parallèle, il a permis de mettre en œuvre une démonstration de mesures pilotes d'adaptation au CC sur les quatre sites ciblés par le projet dont notamment :

- Le renforcement des capacités d'adaptation des populations locales à travers la protection des périmètres rizicoles vulnérables ;
- L'initiation d'activités génératrices de revenus : la mise en place de 4 fermes ostréicoles, la construction et l'exploitation de 52 fumoirs améliorés, l'appui à 13 groupements pour la production de sel solaire, l'appui à 12 groupements féminins maraîchers ; etc.
- La conservation et la restauration des écosystèmes de mangrove à travers le reboisement de 166 hectares (ha) et la mise en défens de 200 ha ainsi que la distribution de foyers améliorés ;
- L'amélioration de l'information et de la communication sur les risques climatiques.

En outre, la stratégie et les activités du projet sont conformes aux priorités nationales de développement et sont en parfaite cohérence et complémentarité avec les principales politiques et stratégies nationales en relation dont notamment le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté DSRP III (2013-2015). Les objectifs du projet sont également en cohérence avec le Programme des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD, 2007-2011) ainsi que le Plan d'Action du Programme de Pays (PAPP, 2013-2017). Cependant, l'aspect majeur en termes de pertinence réside dans la réponse apportée par le projet RAZC à de fortes attentes exprimées par des communautés locales et des groupes socio-économiques.

En termes d'efficacité, le taux d'atteinte de l'objectif (58%) est modérément satisfaisant cependant, Il dissimule une grande disparité dans l'atteinte des résultats. Ainsi,

- Si les résultats (1) et (2) sont relativement bien atteints (aux environs de 70 %),
- Les résultats (3) et (4) sont quant à eux faiblement atteints (30 à 35 %).

Par ailleurs, le projet a fait preuve d'une efficacité modérément satisfaisante au niveau de l'égalité du genre ainsi que des actions communautaires et ce même si des signes d'une faible durabilité sont déjà visibles.

En termes d'efficience, les coûts des aménagements sont conformes aux standards appliqués en Guinée. En revanche, les aménagements souffrent de quelques insuffisances d'ordre technique ainsi que de défaillances flagrantes en termes d'entretien et de maintenance.

Les activités du projet au niveau communautaire ont produit des effets et des impacts socio-économiques qui ont contribué à renforcer la résilience de ces communautés locales face aux aléas du climat. Le reboisement ainsi que la distribution de foyers améliorés ont eu des effets et des impacts, parfois significatifs, sur l'environnement notamment à travers : i) la réduction du stress sur les périmètres de mangroves et ii) l'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

En fait, les comités consultatifs locaux (CCLs) ainsi que les comités de gestion (CG) n'avaient pas les capacités adéquates pour assurer la durabilité des acquis (aménagements rizières, activités génératrices de revenus, etc.) d'autant plus que ces structures n'ont pas été intégrées dans les systèmes traditionnels de prise de décision au niveau communautaire.

Le projet a introduit un léger changement dans le comportement des communautés locales avec leur environnement cependant, ce changement n'a pas été suffisant pour changer leur mentalité. En effet, ces communautés locales sont victimes d'une mentalité d'assisté qui inhibe toute initiative d'appropriation même des activités réussies et économiquement rentables.

En termes de durabilité, l'entretien des aménagements nécessitait un minimum de ressources financières qui n'ont pas été prévues par le projet et qui ne se sont pas mobilisées par le Gouvernement. Quant à l'appropriation des acquis du projet par les groupes socio-économiques et les communautés locales, elle demeure faible notamment à cause d'une mentalité basée sur l'assistanat. Par ailleurs, l'ensemble des activités du projet auraient un impact positif sur l'environnement des régions côtières de la Guinée mais également sur l'environnement mondial à travers la réduction des émissions de GES.

En dépit de ces insuffisances, le projet a joué un rôle précurseur en matière d'adaptation au CC dans les régions côtières de la Guinée.

■ **Enseignements**

Les principaux enseignements du Projet RAZC se présentent comme suit :

- L'approche bottom-up, adoptée et structurée autour des trois niveaux (local, préfectoral et national), est pertinente et efficace moyennant une bonne coordination ;
- Même si les communautés locales prennent conscience de la nécessité de préserver l'environnement, il n'est pas évident qu'elles changent leur comportement si elles ne disposent pas d'une alternative génératrice de revenus et économique rentable ;
- Si les acquis ne sont pas institutionnalisés et intégrés dans un processus de décision, ils ne seront pas durables ;
- En termes d'appropriation des acquis du projet par les bénéficiaires, la sensibilisation classique a montré ses limites. Il est recommandé d'instaurer une approche de coaching permettant d'accompagner les bénéficiaires et de leur inculquer l'esprit d'entrepreneuriat ainsi que des éléments de base d'une comptabilité d'entreprise.

■ **Recommandations**

Aux regards des performances du projet sur le terrain, la mission d'évaluation recommande :

➤ **Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation**

- Assurer un minimum de cohérence entre les résultats du projet notamment en termes d'importance relative de chacun d'eux ;
- Assurer la prise en compte de la durabilité des acquis dès la conception du projet ;
- Améliorer la gestion administrative et financière du projet à travers le raccourcissement des délais.

➤ **Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet**

- Appuyer les communautés locales afin d'ancrer les systèmes de gestion, de responsabilité et d'entretien des acquis du projet dans leur système traditionnel de prise de décision ;
- Créer un leadership capable d'initier un changement dans le comportement des communautés locales.

➤ **Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs**

- Un nouveau projet couvrant toute la zone côtière guinéenne (près de 15 000 km²) présente un risque en termes d'éparpillement des moyens ;
- Adopter un schéma de planification cohérent et une gestion intégrée des activités sur le terrain ;
- Adopter une approche par filière ;
- Intégrer les activités du projet dans l'économie communautaire.

iii. ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AL	Agents de Liaison
ALM	Adaptation Learning Mechanism
CC	Changement Climatique
CCL	Comité Consultatif Local
CCP	Comité de Pilotage du Projet
CERESCOR	Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbané
CMC	Charente-Maritime Coopération
CG	Comités de gestion
CP	Chef de Projet
CPDNs	Contributions Prévues Déterminées au niveau National
CR	Communauté Rurale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FPMA	Fonds pour les Pays les Moins Avancés
GES	Gaz à Effet de Serre
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
GNF	Franc Guinéen
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de la Guinée
MEEF	Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts
MN	Météorologie Nationale
NEX	Exécution Nationale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation au changement climatique
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PAPP	Plan d'Action du Programme de Pays
PDL	Plan de Développement Local
PDR-K	Projet de Développement Rural de Kakossa
PMA	Pays les Moins Avancés
PNUAD	Programme des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
BP-PNUD	Bureau de Pays du PNUD
PQDSé	Plan Quinquennal de Développement Socio-économique
PTA	Plan de Travail Annuel
Riz-BG	Projet Riz en Basse-Guinée (Riz-BG)
S&E	Suivi et Evaluation
UCP	Unité de Coordination du Projet

1- INTRODUCTION

Conformément aux politiques et aux procédures de suivi et d'évaluation (S&E) du PNUD et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), tous les projets de moyenne ou grande envergure, soutenus par le PNUD et financés par le FEM, doivent faire l'objet d'une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre.

1.1. OBJECTIF DE L'EVALUATION

L'évaluation finale du projet RAZC, objet des termes de références figurant dans l'annexe (1), a été menée conformément à la méthodologie d'évaluation définie dans les directives du PNUD¹. Elle vise à analyser le degré de réalisation des objectifs du projet RAZC au regard de ses objectifs initiaux et à tirer des enseignements susceptibles d'améliorer la durabilité des acquis. Elle servira de vecteur de changement pour la programmation du PNUD et du FEM ainsi que pour le pays hôte.

Cette évaluation finale jouera également un rôle critique dans le renforcement de la redevabilité et l'apprentissage institutionnel à travers :

- L'évaluation de la pertinence, de la performance et du succès du projet dans la réalisation de ses objectifs ;
- L'identification des signes précoces d'un impact éventuel et de la pérennité des résultats ;
- L'identification/documentation des leçons apprises et la formulation de recommandations susceptibles d'améliorer la conception et la mise en œuvre d'autres projets PNUD/FEM ;
- Accroître l'apprentissage organisationnel en mettant l'accent sur le travail de développement ;
- Formulation de recommandations pour permettre une prise de décision éclairée et l'amélioration de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques dans le pays hôte.

1.2. CHAMP D'APPLICATION ET METHODOLOGIE

1.2.1. CHAMP D'APPLICATION

L'évaluation finale du projet RAZC a concerné toute la durée de mise en œuvre du projet (de Décembre 2010 à Décembre 2015). Elle a porté sur l'ensemble des actions/activités réalisées par le projet ou avec l'appui du projet.

1.2.2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique adoptée pour cette mission d'évaluation repose sur :

Une Revue et un examen documentaire

La mission d'évaluation a procédé à la revue et à l'analyse de l'ensemble de la documentation mise à sa disposition. Il s'agit notamment du document du projet, de la matrice logique, de l'évaluation à mi-parcours, de rapports annuels du projet et autres. La liste des documents consultés figure dans l'annexe 5.

Une approche participative de concertation et de coordination avec :

- Les partenaires directs du projet dont notamment le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD (BP-PNUD), l'équipe qui était en charge du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et autres.
- Les principales parties prenantes au projet aussi bien au niveau central à Conakry qu'au niveau préfectoral et communautaire.

¹ PNUD, Bureau de l'évaluation 2012, Directives pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM.

Des visites de terrain

La mission d'évaluation a mené une mission de terrain dans les préfectures de Boffa (Koba et Ile de Kito) et de Forécariah (CR de Kaback et Kakossa), l'objectif étant d'évaluer les réalisations et les impacts du projet sur la résilience des communautés locales et leurs capacités d'adaptation.

Une méthodologie standardisée du PNUD et adaptée au contexte local

L'évaluation de la performance du projet s'est référée aux attentes énoncées dans le cadre logique du projet; elle est basée sur les indicateurs de performance et d'impact. Elle a portée sur les critères de pertinence, efficacité, efficience et durabilité et été menée conformément à la méthodologie d'évaluation du PNUD/FEM moyennant une matrice de questions adaptées au contexte local : voir annexe 6.

1.2.3.DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission d'évaluation s'est déroulée de la manière suivante ;

- 21 Septembre 2016 : Des réunions de briefing avec les principaux partenaires au niveau du BP-PNUD et des rencontres avec l'expert national et le Chef du projet ;
- 22 et 23 Septembre 2016 : Des rencontres au niveau central à Conakry ;
- 24 Septembre 2016 : Réunion de travail avec le Chef du projet RAZC et ses assistants ;
- 26 Septembre 2016 : Suite des rencontres au niveau central à Conakry ;
- Du 27 au 30 Septembre 2016 : La mission d'évaluation a effectué une mission de terrain dans les préfectures de Boffa (Communautés Rurales CRs de Koba et Ile de Kito) et de Forécariah (CRs de Kaback et Kakossa). L'itinéraire figure dans l'annexe (2), la liste des personnes rencontrés est détaillée dans l'annexe (3) ainsi les résumés des visites de terrain figurent dans l'annexe (4) ;
- 1^{er} Octobre 2016 : Une réunion de restitution des résultats préliminaires de la mission avec les partenaires du PNUD au projet et le Directeur National du projet.

1.3. DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DE L'ETUDE

1.3.1.DIFFICULTES RENCONTREES

D'une manière générale, la mission d'évaluation n'a pas rencontré des difficultés importantes de nature à entraver son déroulement néanmoins, elle a été confrontée à :

- Une planification tardive de la mission d'évaluation,
- La lenteur de certains acteurs à fournir les informations demandées, notamment les informations financières au niveau du BP-PNUD.
- L'absence d'une base de données du projet.

1.3.2.LIMITES DE L'ETUDE

La mission d'évaluation a réalisé, en concertation avec le coordonnateur du projet et les principaux partenaires, un échantillonnage des sites à visiter et des communautés locales à rencontrer au niveau de chacun des 4 sites principaux du projet. Cette démarche est légitime vu le temps matériel impartie à cette mission, néanmoins elle induit des biais.

De même, faute de temps également, certaines données relatives au niveau de la maîtrise des connaissances acquises ainsi que l'impact des formations reçues, sont fondées uniquement sur les déclarations des personnes questionnées et non sur des tests.

Par ailleurs, cette mission d'évaluation s'est déroulée en pleine saison de pluie, certains sites relatifs à des réalisations du projet étaient inaccessibles.

Ceci étant, la mission d'évaluation estime avoir pris toutes les précautions nécessaires et procéder aux vérifications d'usage. Aussi, elle est en mesure d'affirmer que les informations fournis dans le cadre de cette évaluation finale sont d'une fiabilité acceptable.

1.4. STRUCTURE DU RAPPORT D'EVALUATION

La structure de ce rapport d'évaluation a été définie par les TdRs, elle se présente comme suit :

- i. Page d'introduction :
- ii. Résumé
 - Tableau de résumé du projet
 - Description du projet
 - Tableau de notations d'évaluation
 - Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements
- iii. Acronymes et abréviations
1. Introduction
2. Description et contexte de développement du projet
3. Conclusions
 - 3.1. Conception/Formulation du projet
 - 3.2. Mise en œuvre du projet
 - 3.3. Résultats des projets
4. Conclusions, recommandations et enseignements
5. Annexes.

2- DESCRIPTION ET CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU PROJET

2.1. DEMARRAGE ET DUREE DU PROJET

D'une durée de 4 ans, le démarrage du projet RAZC était initialement prévu du mois de décembre 2009. De manière effective, le projet RAZC a été lancé par un atelier ad-hoc tenu à Conakry du 21 au 25 décembre 2010. Les activités réelles du projet ont démarré en juin 2011 et ont été clôturées en Décembre 2015.

2.2. PROBLEMES QUE LE PROJET VISAIT A REGLER

Les zones côtières de la Basse-Guinée sont par essence vulnérables aux effets néfastes du CC. Elles sont confrontées à plusieurs problèmes en relation avec : i) une population dotée d'une faible capacité d'adaptation et largement dépendante des secteurs les plus vulnérables au CC : la riziculture, les activités halieutiques, et autres, ii) une demande en énergie fortement dépendante des ressources forestières, et iii) des préoccupations environnementales dont notamment les menaces sur les écosystèmes de mangroves.

Le projet RAZC a contribué à faire face à ces problèmes à travers :

- L'amélioration du cadre juridique et institutionnel ;
- Le renforcement des capacités d'adaptation des populations locales à travers des aménagements rizicoles et l'initiation d'activités génératrices de revenus ;
- Ainsi que la préservation de l'environnement par la planification d'actions de conservation et de restauration de la mangrove.

2.3. OBJECTIFS IMMEDIATS ET DE DEVELOPPEMENT DU PROJET

L'objectif immédiat du projet RAZC est de réduire la vulnérabilité des zones côtières de basse altitude aux impacts du CC, y compris l'élévation du niveau de la mer en contribuant à :

- i. L'intégration de la réduction des risques climatiques dans les plans et programmes politiques, dans les zones côtières aux niveaux national et sous-national, et ;
- ii. Le renforcement des capacités des principales parties prenantes dont les groupes socio-économiques vulnérables à savoir les bûcherons, les pêcheurs, les agriculteurs et les élus locaux en charge de la mise en œuvre des textes réglementaires sur la gestion.

L'objectif de développement du projet RAZC est de contribuer au ralentissement de la dégradation des sols à travers le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles ainsi qu'en intégrant la gestion durable des sols dans les stratégies de développement durable en vue d'améliorer les conditions de vie de la population guinéenne.

2.4. INDICATEURS DE BASE MIS EN PLACE

Les indicateurs énoncés dans le cadre logique du projet sont au nombre de 15. Ils sont définis comme suit :

Tableau 1 Indicateurs du Projet

Objectifs & Résultats		Indicateurs
Objectif	1. Pourcentage du budget national alloué et dépensé pour l'adaptation au CC dans les zones côtières. 2. Pourcentage du budget des préfectures alloué et dépensé pour l'adaptation au CC. 3. Nombre d'acteurs guinéens (ONG, associations, instituts de recherche et services techniques) participant à la mise en œuvre des activités d'adaptation au CC dans les zones côtières.	
Résultat 1	4. Nombre de CR ayant intégré les préoccupations liées à l'adaptation au CC dans leurs PDL et procédant à leur mise en œuvre 5. Nombre de règlements de zonage élaborés et / ou modifiés en vue d'y intégrer les préoccupations liées à l'adaptation au CC 6. Niveau de sensibilisation des principales parties prenantes concernant le CC et ses impacts	
Résultat 2	7. Pourcentage des parties prenantes ciblées mettant en œuvre les pratiques soutenues à travers les initiatives de démonstration 8. Pourcentage des communautés ciblées ayant adopté et mis en œuvre des activités alternatives de subsistance génératrices de revenus 9. Pourcentage de terres côtières de production de riz résistant à l'élévation prévue du niveau de la mer 10. Pourcentage de changement dans la couverture en mangrove des communautés ciblées.	
Résultat 3	11. Nombre de ministères qui ont vu leurs capacités renforcées en matière d'analyse du rapport coût/bénéfice lié au CC 12. Types d'outils adoptés et fréquemment utilisés dans les mêmes ministères	
Résultat 4	13. Nombre d'organismes partenaires nationaux et internationaux auxquels les enseignements tirés du projet ont été transmis 14. Nombre de visites sur les pages pertinentes des sites internet associés au projet 15. Nombre de contributions au mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation (ALM)	

Source : le Document du projet RAZC

2.5. PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

Le tableau qui suit présente les principales parties prenantes au projet ainsi que leurs rôles potentiels.

Tableau 2 Principales parties prenantes au projet

Parties prenantes	Description	Rôle potentiel dans le projet
Bénéficiaires Directs : Groupes socio-économiques, communautés locales,	Fermiers, producteurs de riz, maraîchers, poissonniers, pêcheurs, bûcherons, producteurs de sel, etc. Les communautés locales à Koba, Kito, Dubrékah, Kaback et Kakossa	Ces bénéficiaires directs du projet géreront également les activités de démonstration du projet.
Conseils nationaux et ministères	Conseil National de l'Environnement, Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Économie et des Finances, de la Pêche et de l'aquaculture, de la Recherche	Ils sont les vecteurs pour l'intégration du CC dans la préparation, l'adoption et la mise en œuvre des politiques et des stratégies. Ils bénéficient de renforcement des capacités ciblés
Préfectures et autorités locales	CR et préfectures côtières de Boké, Boffa, Dubréka, Coyah et Forécariah et Conakry	Elles sont impliquées dans des activités de démonstration. Elles bénéficient de renforcement ciblé de leurs capacités
Coopératives villageoises	Pour le partage des charges en termes de travail, de dettes et d'accès aux marchés.	Elles sont des vecteurs pour mettre en œuvre certaines activités du projet de manière collective.
Instituts techniques et de recherche	L'Institut de Recherche Agronomique de la Guinée (IRAG), le CERESCOR, la Direction de la Météorologie Nationale et autres Centres...	Ils fournissent les données et les appuis scientifiques et techniques au projet pour une meilleure gestion des zones côtières.
Organisations internationales	Le BP-PNUD et autres agences des Nations Unies, point focal FEM, autres agences multilatérales.	Elles apportent les appuis techniques et les moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre du projet.
ONG et associations nationales	ONG locales, ONG nationales (ADAM, APHEC Agriculture, etc.) et internationales (Universel, CMC, etc.)	Ces sont des partenaires en charge de la sensibilisation et de la mise en œuvre de certaines activités.

2.6. RESULTATS ESComPTES

Conformément au Cadre logique du projet, les résultats escomptés sont au nombre de quatre :

- **Résultat 1** : Capacité à planifier et à répondre au CC dans les zones côtières améliorées ;
- **Résultat 2** : Des mesures de gestion des risques climatiques mises en œuvre dans les communautés côtières ;
- **Résultat 3** : Renforcement des capacités nationales clés pour entreprendre des travaux d'analyse sur l'économie du CC développée ;
- **Résultat 4** : Les leçons tirées des activités pilotes de démonstration, des initiatives de développement des capacités, et des changements de politiques sont collectées et largement diffusées.

3- CONSTATS ET ANALYSES

3.1. CONCEPTION/FORMULATION DU PROJET

3.1.1. ANALYSE DU CADRE LOGIQUE/CADRE DE RESULTATS

Cohérence des objectifs et des résultats attendus

En se référant au paragraphe (2.3), l'objectif immédiat et l'objectif de développement du projet RAZC présentent une bonne cohérence et complémentarité entre eux.

Tels qu'ils sont définis, les quatre résultats attendus du projet devraient concourir effectivement à l'atteinte des objectifs. L'analyse de leur cohérence met en exergue une relative disproportionnalité au niveau de l'importance :

- Le résultat (1) contribue à créer un environnement favorable à l'adaptation au CC dans l'Administration centrale ainsi qu'au niveau des préfectures côtières et des CRs ;
- De manière complémentaire, le résultat (2) permet une démonstration de mesures d'adaptation sur les quatre sites ciblés par le projet ;
- En comparaison avec les deux résultats qui le précèdent, le résultat (3) n'est pas suffisamment consistant pour former à lui seul un résultat. Les activités relatives à ce résultat pouvaient facilement être intégrées dans le résultat (1),
- Le résultat (4) complète les autres à travers la diffusion au niveau national et international des enseignements tirés et des expériences acquises.

Stratégie globale du projet

La stratégie du projet peut être synthétisée comme suit :

- Agir au niveau national en appuyant l'élaboration d'une approche programmatique de l'adaptation au CC en l'intégrant dans les politiques et les stratégies sectorielles,
- De manière complémentaire, intégrer la réduction des risques climatiques dans la planification et les programmes préfectoraux à travers la révision des PDLs des CRs côtières ciblées par le projet,
- Parallèlement, appuyer les groupes socio-économiques et les CRs à s'adapter au CC à travers des actions pilotes de démonstration en termes : i) d'aménagements rizicoles ; ii) de reboisement et mise en défens des mangroves, iii) d'appuis aux groupements maraîchers, salicoles, ostréicoles etc., iv) de production et de distribution de foyers améliorés, etc.,
- Renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux : les groupes socio-économiques et les CRs ainsi que les agents des services techniques au niveau central et préfectoral,
- Compléter cela par la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation à l'adaptation aux effets néfastes du CC parmi les communautés les plus vulnérables, les groupes socio-économiques, le personnel préfectoral, etc.,
- Enfin, des meilleures pratiques seront diffusées pour duplication dans d'autres zones.

Indicateurs du projet

Huit indicateurs (3, 4, 5, 7, 8, 13, 14 et 15) sur les quinze retenus dans le cadre logique du projet, soit 53 % de l'ensemble, sont bien formulés et conformes aux normes de qualité d'un indicateur SMART². En revanche, les autres indicateurs présentent des ambiguïtés en termes de mesurabilité, de pertinence et de vérification :

- Les indicateurs (1) et (2) sont difficilement mesurables dans la mesure où l'accès au cadre budgétaire à moyen terme et aux lois de finance de la Guinée n'était pas évident.

² SMART: Specific, Measurable, Acceptable, Relevant et Time-bound

- Les indicateurs (9) et (10) présentent une ambiguïté dans leur définition relative à l'absence d'un état initial ainsi que la nature de l'activité : est-ce que c'est du reboisement ou simplement de l'aménagement de périmètres dégradés ?
- Enfin, les indicateurs (6) et (12) sont qualitatifs et par suite difficilement mesurables.

3.1.2.HYPOTHESES ET RISQUES

En se référant au cadre logique du projet, des risques et des hypothèses ont été définis aussi bien pour l'objectif que pour chaque résultat. Ils sont présentés dans le tableau qui suit :

Tableau 3 Risque et hypothèse définis dans le cadre logique du projet

Risques et hypothèses	
Objective	▪ Les impacts du CC sont beaucoup plus importants que prévus. ▪ Le secteur de l'agriculture dans les zones côtières est touché par les crises mondiales. ▪ La volonté politique ne sera pas constante tout au long du projet.
Résultat 1	▪ La coordination entre les ministères est faible. ▪ Faible capacité opérationnelle des organismes concernés. ▪ Les capacités des élus locaux sont faibles.
Résultat 2	▪ Les villageois ne voient pas l'intérêt de nouvelles pratiques et / ou les conflits sociaux entravent l'adoption de nouvelles pratiques. ▪ L'entretien des zones de production de riz est insuffisant pour permettre des mesures d'adaptation efficaces. ▪ Les capacités des services nationaux sont insuffisantes pour soutenir les actions des agriculteurs (services météorologiques, conseils / vulgarisation, etc.)
Résultat 3	▪ Les connaissances relatives à l'analyse coût /bénéfice du CC et leur intégration dans les budgets ne sont pas partagées avec les administrations concernées. ▪ Faible engagement des préfectures. ▪ Important taux de renouvellement du personnel des institutions
Résultat 4	▪ Les informations de base ne sont pas représentatives pour la majorité des régions côtières et ainsi, les enseignements tirés ne sont pas diffusés. ▪ La connexion internet en Guinée est peu fiable.

Source : le Document du projet

Les risques et les hypothèses identifiés au niveau de l'objectif sont plausibles même s'ils ne se sont pas réalisés. En revanche, l'apparition de la fièvre Ebola en Guinée, n'a pas été identifiée en tant que risque susceptible d'altérer la mise en œuvre du projet.

Au niveau du résultat (1), les risques et les hypothèses identifiés se sont avérés pertinents et ont légèrement altéré le déroulement du projet sans pour autant constituer un risque majeur.

Les risques et hypothèses identifiés au niveau du résultat (2) se sont avérés pertinents :

- Le risque « L'entretien des zones de production ... » s'est avéré être le principal risque qui a altéré la durabilité des réalisations. En fait, il a été sous-estimé dans la mesure où il aurait dû inclure également les entretiens des diguettes, des fumoirs améliorés, etc.
- Le risque « Les capacités des services nationaux sont insuffisantes ... » est un risque pertinent qui s'est avéré à l'origine de quelque défaillance. A titre d'exemple, les bulletins fournis par la Direction de la Météorologie Nationale sont à caractère scientifique, incompréhensible aussi bien pour les conseillers que pour les communautés locales.

Les risques et les hypothèses identifiés au niveau du résultat (3) se sont avérés pertinents et ont altérés la réalisation des activités. Cependant, un autre risque non identifié avait joué un rôle néfaste dans la

réalisation de ce résultat à savoir “la faible sensibilisation et l’absence de tradition dans les analyses coût /bénéfice qui se rapportent aussi bien au CC qu’à d’autres thématiques”.

Les risques et les hypothèses identifiés au niveau du résultat (4) sont peu pertinents. Un autre risque non identifié, avait joué un rôle dans le faible degré de réalisation de ce résultat “une faible sensibilisation et une absence de tradition dans la communication et la diffusion de l’information au niveau international”.

3.1.3.ENSEIGNEMENTS TIRES DES AUTRES PROJETS PERTINENTS

Les concepteurs du projet ont recensé d’autres projets³ nationaux portants sur des thèmes similaires et ayant des interventions directes ou indirectes sur l’environnement et l’activité socio-économique des sites du projet. Il était prévu que des relations de travail seraient entretenues avec les équipes de ces différents projets (Document du projet RAZC). Le coordonnateur estime que le projet RAZC a profité des enseignements des ONGs Charente Maritime, Univers Sel et ADAM en matière de production de sel solaire et de reboisement en mangrove. De son côté, la mission d’évaluation estime qu’il n’y a pas eu véritablement une capitalisation et une prise en compte systématique des enseignements tirés par ces différents projets qui ont précédé le projet RAZC.

3.1.4.PARTICIPATION PREVUE DES PARTIES PRENANTES

Au niveau national

Un Comité de Pilotage du Projet (CPP) a été créé. Il comprend 25 membres représentant les principaux Ministères, les institutions scientifiques d’appui, les préfetures, les principaux bénéficiaires (CRs et groupes socio-économiques), une ONG et le PNUD. Il est notamment en charge de l’approbation du plan de travail annuel (PTA)

Responsabilité du PNUD : veiller à ce que les décisions du CPP soient prises conformément à des normes garantissant une gestion axée sur des résultats de développement. En absence de consensus au sein CCP, la décision finale revient au responsable du projet du PNUD.

Le Ministère de l’Environnement des Eaux et Forêts (MEEF) est l’agence nationale d’exécution (NEX). Les activités quotidiennes de mise en œuvre et de gestion seront assurées par une **Unité de Coordination du Projet (UCP)** au sein du MEFF. Elle est composée d’un chef du Projet et de trois agents de liaison (AL) affectés au niveau des préfetures.

Au niveau des CRs

Des Comités consultatifs Locaux (CCLs) seront installés dans chaque CR, ils regrouperont notamment les élus des CRs et le personnel des préfetures. Ils auront la responsabilité de mettre en œuvre les initiatives pilotes de démonstration du projet. Les agents de liaison (Als) seront chargés de l’appui à la mise en place de ces CCLs

3.1.5.APPROCHE DE REPLICATION

Le projet n’a pas élaboré d’approche de réplique proprement dite cependant, il était prévu que les enseignements tirés de la mise en œuvre seraient compilés et distribués à un large éventail d’acteurs notamment à travers le mécanisme ALM (Adaptation Learning Mechanism) du FEM. L’objectif était d’assurer une contribution et un bénéfice des expériences en matière d’adaptation au CC à travers l’ensemble du portefeuille du FEM

³ i) le Projet de développement rural de Kakossa (PDR-K), financé par la Banque islamique ; ii) le Projet Riz en Basse-Guinée (Riz-BG) financé par l’AFD ; iii) le Programme d’appui aux communautés villageoises (PACV) cofinancé par le BAD et le FEM; iv) Des initiatives locales appuyées notamment par Charente-Maritime Coopération (CMC) ou l’Association française Universel.

Ceci étant, l'approche adoptée dans les zones d'intervention (les préfectures de Boffa et Forécariah) pourrait être adaptée à d'autres zones côtières de la Guinée moyennant des ajustements appropriés ainsi qu'une prise en compte des enseignements tirés et des leçons apprises.

3.1.6.AVANTAGE COMPARATIF DU PNUD

L'avantage comparatif du PNUD dans le cadre du projet se situe notamment à cinq niveaux :

- **Sécurité des fonds** : Dans le contexte sociopolitique et institutionnel de la Guinée, le PNUD était une institution susceptible de garantir la sécurité et la traçabilité des fonds ;
- **Existence de procédures financières** : les procédures de gestion financière du PNUD ont été mises à l'épreuve dans le temps et dans des dizaines de pays différents. Elles sont à même d'assurer la transparence dans la gestion des fonds ;
- **Bonne connaissance de la problématique du projet** : le PNUD, en tant qu'institution à l'avant-garde des problématiques de développement durable et d'adaptation au CC, dispose d'un fort capital institutionnel de connaissances sur les problématiques abordées par le projet ;
- **Longue expérience en matière de renforcement de capacités** : le PNUD en tant qu'institution dispose d'une longue expérience en la matière
- **Une connaissance approfondie du pays** : Installé depuis quelques décennies en Guinée, le PNUD dispose d'une connaissance approfondie du cadre socio-économique du pays.

3.1.7.LIENS ENTRE LE PROJET ET D'AUTRES INTERVENTIONS AU SEIN DU SECTEUR

Le projet a des interdépendances et des complémentarités avec un certain nombre de projets et de programmes de développement visant la gestion des ressources environnementales et naturelles en Basse-Guinée (voir paragraphe 3.1.3).

Ainsi, afin d'assurer la complémentarité et l'appui mutuel, un accord de cofinancement initial a été signé entre le projet PDR-K (Projet de Développement Rural de Kakossa) et le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage dans le cadre de son programme d'appui sectoriel dans la zone côtière de Guinée. Par ailleurs, en s'inspirant de l'approche du Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV), un rôle important dans la mise en œuvre d'initiatives pilotes d'adaptation au CC a été octroyé aux CRs ainsi qu'aux CCLs installés dans chaque CR. Cette collaboration a été étendue à l'intégration du CC dans les nouveaux PDLs notamment à travers la complémentarité au renforcement des capacités des CRs et de leurs élus locaux.

A part cela, il ne semble pas y avoir un véritable de lien tissé et une prise en compte systématique des interventions au sein des secteurs qui ont été concernés par le projet.

3.1.8.MODALITES DE GESTION

Ce projet a été exécuté par le PNUD selon les modalités d'Exécution Nationale (NEX). Le dispositif de gestion a été déterminé sur la base d'une évaluation institutionnelle menée au cours de la phase préparatoire. Les modalités de gestion du projet sont établies comme suit :

- **Le CPP** approuve sur la base d'un plan de travail annuel (PTA) les activités du projet, assure les activités de S&E ainsi que le contrôle de la qualité des processus et des produits.
- **Le MEEF** assure la surveillance et le contrôle des travaux pour le compte du Gouvernement. Le Directeur national du projet, désigné par le MEFF, est en charge de la gestion administrative et financière du projet en collaboration avec le personnel du BP-PNUD.

- **Trois ALs** assurent le lien technique et administratif entre les préfectures, les CRs et le Gouvernement central. Ils sont appuyés par des agents techniques des services décentralisés du MEEF et du ministère de l'Agriculture.
- **Les CCLs** procèdent à la mise en œuvre des initiatives d'adaptation et établissent le lien entre les communautés et le projet.
- **Le suivi et l'évaluation (S&E)** est assuré par un spécialiste dont la mission est d'assister le coordonnateur national dans le développement d'un cadre de S&E
- **Des risques potentiels** et des mesures d'atténuation ont été explicitement pris en compte dans la conception du projet.
- **Le PNUD fournit un appui technique et financier** au projet. Il est responsable avec le Gouvernement de la coordination et de la supervision technique.
- **Le PNUD gère les ressources du projet RAZC** au nom du Gouvernement Guinéen. Dans ce processus, il y a trois niveaux de contrôle financier : i) le contrôle du projet ; ii) la commande / approbation du directeur national, et enfin iii) le PNUD. Cette procédure stricte, tout en consommant de temps, assure le contrôle de la qualité.

3.2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Cette partie est relative à l'analyse de la mise en œuvre du projet à travers son financement, sa gestion adaptative, son S&E ainsi que les partenariats développés au cours de l'exécution.

3.2.1. GESTION ADAPTATIVE

Le projet a adopté une démarche de gestion adaptative à travers un ajustement régulier des PTAs en fonction des évaluations et des besoins exprimés par les bénéficiaires directs. A ce titre nous mentionnons les principales mesures de gestion adaptatives mises en œuvre :

L'apparition des foyers de propagation de la fièvre Ebola, au niveau de certains sites du projet à Forécariah et à Boffa (rapport annuel du projet RAZC pour l'année 2015), a été accompagnée par des actes de vandalisme qui ont freiné l'élan des acteurs et des opérateurs sur le terrain. Le PTA de l'année 2015 a été révisé et certaines activités ont été délocalisées dans d'autres localités.

Activités communautaires : Face aux besoins exprimés par les communautés locales et les groupes socio-économiques, le projet a intégré de nouvelles activités génératrices de revenus telles que le maraîchage, l'apiculture et la production améliorée du charbon, qui n'étaient pas prévues dans le document de projet.

Intégration du CC dans les PDLs : Initialement, le projet avait planifié la révision de 15 PDLs. Intéressées par cette expérience, 23 autres communes côtières ont demandé la révision de leurs PDLs et le projet a répondu favorablement à leurs attentes.

Le PNUD préfinance certaines activités de fonctionnement et ce pour faire face au retard dans l'approbation du budget annuel durant les trois premiers mois de l'année.

Au niveau de sa conception, le projet n'a connu aucun changement. Pourtant l'évaluation à mi-parcours du projet avait déjà décelé des retards appréciables dans la mise en œuvre des résultats (3) et (4) qui auraient dû être restructurés en raison de ce manque de progrès.

3.2.2. ACCORDS DE PARTENARIAT

La mise en œuvre de certaines activités a été réalisée moyennant des partenariats/collaborations de diverses natures. Nous mentionnons à ce titre :

- Des travaux de rehaussement et de colmatage des digues de protection des plaines rizicoles et de curage de drains et de canaux de drainage, ont été confiés aux ONGs : GAATGE, GAGE, ECOMO, BICS et BERCA Baara; sur la base d'accords établis avec le Projet.
- L'IRAG a été mandaté pour élaborer des études sur les variétés de riz adaptées aux nouvelles conditions climatiques.
- Le CERESCOR a été mandaté pour la production des foyers améliorés et la construction de deux centres de fumage du poisson à Kabak et à Kakossa ainsi que pour l'élaboration des études sur l'impact du CC sur les infrastructures côtières. ;
- Le projet a appuyé les capacités institutionnelles du CERESCOR à travers le financement de 9 candidats en master et doctorat.
- La Direction de la Météorologie Nationale de la Guinée a été mandatée pour élaborer et diffuser des bulletins agrométéorologiques aux paysans des sites sélectionnés.

Notant par ailleurs que dans la perspective de créer une filière pour écouler le sel solaire, des contacts ont été entrepris avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) en Guinée sans que cela n'ait eu de suite.

3.2.3.COMMENTAIRES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE S&E UTILISÉS DANS LE CADRE DE LA GESTION ADAPTATIVE

Les activités de S&E utilisées pour la gestion adaptative ont été menées à plusieurs niveaux :

Visites de terrain : elles sont réalisées de manière périodique par l'équipe du projet ainsi que l'expert en S&E. Elles ont permis d'échanger avec les principaux bénéficiaires et les services techniques des préfectures et des CRs sur l'état d'avancement et de la mise en œuvre du projet, les difficultés rencontrées et les solutions alternatives.

Suivi budgétaire : il a été en grande partie assuré par le chargé de programme du PNUD en concertation avec l'équipe du projet. Ce suivi a permis de disposer régulièrement du niveau de consommation et du reliquat par ligne budgétaire.

Elaboration de rapports : les rapports prévus ont été élaborés, souvent avec l'appui du PNUD. Cependant des retards ont été observés dans leur transmission.

Les Réunions prévues du CPP ont été organisées avec parfois un certain retard surtout lors la dernière année du projet. Elles ont contribué à analyser l'état d'avancement du projet, les difficultés rencontrées et les solutions alternatives.

En résumé, il y a un système de S&E qui fonctionne régulièrement mais qui se limite souvent aux entrées simples des informations relatives à l'avancement des activités du projet.

3.2.4.FINANCEMENT DU PROJET

Le financement principal du projet vient du Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA) du FEM. Il est complété par un financement additionnel du PNUD. Dans la mise en œuvre, le Gouvernement Guinéen devait fournir une contrepartie nationale à hauteur de 885 000 \$US (dont 300 000 en espèce et 585 000 en nature). Si la contrepartie en nature a été honorée à travers la mise à disposition du projet du personnel nécessaire pour diverses raisons, notamment d'ordre politique et économique, le Gouvernement Guinéen n'a honoré que très partiellement sa contribution en espèce (42 254 \$US sur les 300 000 \$US prévus).

Il y a lieu de mentionner également que le Gouvernement Guinéen a assuré la sécurisation de la mise en œuvre du projet et a autorisé l'utilisation des biens, des équipements et des infrastructures des projets Riz-Kakossa et des infrastructures du Ministère de l'Agriculture à Kaback et à Koba.

Tableau 4 Sources de financement du projet (en millions USD)

Cofinancement (Type/source)	Financement propre du PNUD		Gouvernement		FPMA du FEM		Total	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel
Subventions	500 000	699 304	300 000	42 254	2 970 000	2 970 000	3 770 000	3 711 558
Soutien en nature			585 000	585 000			585 000	585 000
Autre								
Totaux	500 000	699 304	885 000	627 254	2 970 000	2 970 000	4 355 000	4 296 558

Source : Cadre fourni par les TdRs, complété par le responsable du S&E au niveau du PNUD et finalisé par la mission d'évaluation en fonction des données disponibles

Par ailleurs, on note également certains retards dans la mobilisation des fonds. Ainsi, en 2015, l'avance de fonds du FEM n'a été mobilisée qu'au début du 4^{ème} mois de l'année. Cela a eu pour conséquence un retard dans la mise en œuvre de certaines activités.

3.2.5.SUIVI ET EVALUATION : CONCEPTION A L'ENTREE ET MISE EN ŒUVRE

Le tableau qui suit présente le cadre de S&E défini dans le document du projet, commente le déroulement du processus et fourni des appréciations⁴.

Tableau 5 Situation d'exécution des activités de S&E prévus

Activités de S&E prévues	Situation d'exécution	Commentaires	Appréciations
Rapport de lancement du projet	Disponible	Elaboré à l'issue d'un atelier de concertation et d'une visite de terrain	Satisfaisant
Rapports annuels	Disponibles	Transmis parfois avec un certain retard.	Modérément Satisfaisant
Réunions et rapport tripartite	L'examen triparti final n'est pas encore réalisé	Le rapport provisoire est en cours d'élaboration	Modérément insatisfaisant
Evaluation externe à mi-parcours	Réalisée	Le rapport est disponible	Satisfaisant
Rapport final	Rapport PIR 2016 disponible	Un rapport final (2011-2016) a été compilé par le chef du projet	Modérément satisfaisant
Audit	Il y avait 4 audits annuels (2011, 2012, 2013 et 2014).	Les rapports ne sont pas disponibles	Modérément insatisfaisant
Visites sur le terrain	Plusieurs visites de terrain ont été réalisées	Les rapports ne mentionnent pas toutes les insuffisances.	Modérément insatisfaisant
Leçons apprises	Disponibles au niveau du rapport d'évaluation à mi-parcours	Ne sont pas formulées au fur et à mesure de l'exécution et ne sont pas appliquées	Modérément insatisfaisant
Rapports techniques	Des rapports techniques sont disponibles	Certains sont pertinents. Ils devraient être valorisés davantage	Modérément satisfaisant
Evaluation finale externe	Réalisée	S'est déroulée dans des conditions acceptables	Satisfaisant

⁴ Utilisation d'une échelle de notations de six points : (6) Très satisfaisant, (5) Satisfaisant, (4) Modérément satisfaisant, (3) Modérément insatisfaisant, (2) Insatisfaisant et (1) Très insatisfaisant.

Le rapport d'évaluation à mi-parcours note que l'ensemble des rapports sont disponibles en version papier et électronique dans le BP-PNUD et sous un index HTML logé sur un site web du GUI-METEO-CLIMAT GUINEE. Malheureusement au moment de l'évaluation finale ce site n'est plus opérationnel. De même, il y a une certaine lenteur et incohérence dans la fourniture d'information notamment sur le financement du projet.

La conception du processus de S&E au démarrage du projet est jugée satisfaisante en revanche, à cause de quelques disfonctionnements, sa mise en œuvre est jugée modérément insatisfaisante. En résumé, la qualité globale de S&E est jugée modérément insatisfaisante.

3.2.6.COORDINATION AU NIVEAU DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE L'EXECUTION AVEC LE PNUD ET LE PARTENAIRE DE MISE EN ŒUVRE, ET QUESTIONS OPERATIONNELLES

En sa qualité de partenaire d'exécution du FEM, le BP-PNUD a participé à la mise en œuvre du projet notamment à travers :

- La coordination avec le Gouvernement et la supervision technique.
- Le coordonnateur national, en concertation avec le Directeur National du Projet, a assuré la gestion quotidienne du projet sur les questions techniques et administratives.
- La fourniture d'un appui technique sous forme de conseils pour l'orientation de la mise en œuvre du projet et le contrôle en vue du respect des procédures en matière de mise en concurrence pour l'acquisition de biens et services.
- La fourniture d'un appui financier au projet pour contribuer à sa mise en œuvre et assurer les paiements liés à la gestion du projet.
- La gestion financière a été assurée par le PNUD : En dépit des lenteurs observées dans les procédures administratives/financières, cette gestion est relativement satisfaisante.

En sa qualité d'Agence d'Exécution, le MEFF a participé à la mise en œuvre du projet à travers :

- L'appui à la planification des activités.
- La coordination avec les autres ministères et institutions publiques impliquées dans le projet.
- La fourniture d'un soutien administratif et technique, etc.
- La mise en place d'une UCP qui a apporté un appui en termes de planification, de préparation des rapports, de S&E et de fourniture d'assistance technique pour les activités locales et nationales de démonstration.
- La contribution à l'élaboration des TdRs des différentes études, formations et autres.

Au niveau opérationnel, des retards ont été observés dans la mobilisation des fonds du FEM durant les trois premiers mois de l'année. Cela est dû aux délais inhérents à l'approbation et à la signature du PTA et de son budget. En résumé, la qualité de la mise en œuvre par le PNUD, celle de l'exécution par le MEFF ainsi que la qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution, sont jugées modérément insatisfaisantes.

3.3. RESULTATS DES PROJETS

L'examen des résultats et de la performance du projet est basé sur :

- Les rapports annuels d'activités disponibles ainsi que le rapport final d'activités 2011-2016.
- Le rapport PIR (Project Implementation Review) de l'année 2016.
- Le rapport d'évaluation à mi-parcours.
- Des rapports élaborés dans le cadre du projet.
- Les données et les informations recueillies sur terrain à travers les entretiens et les rencontres.

Par ailleurs, l'ensemble des statistiques et des résultats d'enquêtes représentés dans ce chapitre ont été extraits du rapport final sur les impacts des activités menées par le projet RAZC de 2011 à 2013 dans les communes rurales de Kaback, Kakossa et Koba, Aout 2014.

3.3.1.RESULTATS GLOBAUX

Dans ce paragraphe on se limitera à l'analyse de l'atteinte des résultats du projet.

Analyse pondérée

Nous avons adopté une approche d'analyse pondérée basée sur l'affectation d'un poids à chaque indicateur. Ce poids, défini par l'équipe d'évaluateurs sur la base de leur expérience et de leur jugement d'expert, traduit :

- L'importance relative de l'indicateur dans l'atteinte du résultat et,
- la pertinence et la facilité de mesurer cet indicateur.

L'estimation des taux de réalisation des résultats a été réalisée selon trois étapes :

- **Etape 1** : au niveau de chaque résultat, il est affecté un poids à chaque indicateur.
- **Etape 2** : nous avons estimé le taux de réalisation de chaque indicateur en comparant ce qui était prévu et ce qui a été effectivement réalisé. Il y a lieu de signaler que, pour certains indicateurs, et faute d'information fiable et mesurable, nous avons été amenés de faire une estimation basée sur notre jugement d'expert.
- **Etape 3** : le taux de réalisation d'un résultat a été calculé en additionnant les taux de réalisation de chaque indicateur pondéré par le poids qui lui a été affecté.

Taux de réalisation des résultats

Le taux de réalisation des résultats prévus dans le cadre logique du projet figure dans le tableau qui suit. Les détails de l'évaluation des taux de réalisation des résultats figurent dans l'annexe (7).

Tableau 6 Estimation du taux de réalisation des résultats

Taux de réalisation %		Commentaires
Résultat 1	72	Le projet a réalisé des performances intéressantes en termes de révision des PDLs en vue d'intégrer les préoccupations du CC. Il a été ainsi possible de réviser 38 PDLs à la place de 15 initialement prévus. En termes de sensibilisation, si le niveau des bénéficiaires directs (communautés locales et groupes socio-économiques) est relativement intéressant, celui des parties prenantes au niveau central est moins important.
Résultat 2	73	Le projet a réussi à : ▪ Mobiliser l'ensemble des bénéficiaires directs du projet des sites pilotes de Koba, Kaback, Kakossa et Kîto. ▪ Mettre en œuvre des pratiques d'adaptation au CC à travers des initiatives de démonstration. ▪ Initier des alternatives de subsistance génératrices de revenus comme le maraîchage. Ce succès est à nuancer dans la mesure où la mission de terrain a relevé qu'il n'y a pas de processus pour assurer la durabilité de ces acquis.
Résultat 3	35	A l'exception de l'élaboration d'un guide méthodologique pour l'intégration du CC dans les PDLs, il y a très peu d'acquis en matière de capacités nationales permettant d'entreprendre des travaux analytiques sur les aspects économiques du CC.

Résultat 4 30

Malgré un effort fait en matière de sensibilisation et de renforcement des capacités, le taux de réalisation de ce résultat demeure faible. A ce niveau, le BP-PNUD aurait dû jouer un rôle de catalyseur et initier des contacts avec des organismes partenaires nationaux et internationaux ainsi qu'avec le mécanisme ALM du FEM. De même, le document de projet avait prévu le recrutement d'un consultant international, ce dernier avait certainement contribué à donner un élan à la réalisation de ce résultat.

Source : Estimation réalisée par la mission d'évaluation sur la base d'une revue documentaire et des entretiens

On note une grande disparité entre le taux de réalisation satisfaisant des résultats (1) et (2) et le faible taux de réalisation des résultats (3) et (4).

3.3.2.PERTINENCE

La Pertinence du projet RAZC est analysée au regard :

- Des principales politiques et stratégies nationales en relation.
- Des attentes des communautés locales et des groupes socio-économiques.

Pertinence du projet au regard des principales politiques et stratégies nationales en relation

■ Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté DSRP III (2013-2015)

Le DSRP III (2013-2015) de la Guinée note que les défis majeurs à relever pour assurer le décollage de l'économie et progresser vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) sont au nombre de huit dont l'un porte sur l'adaptation/atténuation aux CCs. Par ailleurs, le DSRP III a permis une évaluation des besoins en matière de financement de l'adaptation, additionnels à l'aide publique au développement, estimés entre 670 et 1700 millions US\$. D'autre part, tenant compte de son objectif de développement relatif au renforcement de la protection des communautés et des zones côtières guinéennes vulnérables aux effets néfastes du CC ainsi que ses réalisations en termes d'activités génératrices de revenus, le projet RAZC est un projet de développement qui s'intègre parfaitement dans le DSRP III.

■ Plan Quinquennal de Développement Socio-économique - PQDSé (2011-2015)

Aux regards de l'ampleur des défis à relever et des enjeux dans les différents domaines socioéconomiques, le PQDSé (2011-2015) a défini cinq axes stratégiques⁵. En tant que projet de développement, le projet RAZC s'intègre parfaitement dans ce plan et contribue de manière directe :

- À l'axe (1) en intégrant la planification de l'adaptation au CC aux niveaux national et préfectoral,
- à l'axe (2) en initiant des activités génératrices de revenus, et
- à l'axe (3) à travers l'aménagement d'infrastructures visant à protéger les rizières contre l'intrusion marine.

■ Le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements (PANA, 2007)

Le PANA de la Guinée a identifié les zones côtières comme étant les plus vulnérables au CC. De même, il a également identifié les populations pauvres des zones côtières et les groupes socio-économiques dont l'activité dépend de l'exploitation des ressources naturelles (agriculteurs, pêcheurs, saliculteurs, etc.), comme étant les groupes les plus vulnérables au CC. Le projet RAZC a été identifié dans le processus du PANA, il couvre plus d'une priorité identifiée :

- Priorité 2 : Développement des connaissances et des bonnes pratiques ;

⁵ (i) amélioration de la gouvernance ; (ii) lutte contre la pauvreté ; (iii) développement des infrastructures de base ; (iv) expansion économique et promotion des secteurs porteurs de croissance ; (v) restructuration des forces armées et de sécurité

- Priorité 3 : Promotion des technologies d'adaptation dans la mangrove ;
- Priorité 5 : Protection de la culture dans les régions côtières ;
- Priorité 6 : Amélioration de l'information, de l'éducation et de la communication sur les risques climatiques.

▪ **Document de Politique Nationale de l'Environnement (PNE) et autres**

En termes de gestion des ressources naturelles, la PNE a relevé plusieurs défis dont notamment i) la lutte contre la dégradation des sols, ii) la maîtrise des ressources en eau, iii) l'amélioration de la contribution des ressources naturelles à l'économie nationale, et vi) l'adaptation aux effets néfastes et l'atténuation des CCs.

Le projet RAZC s'intègre parfaitement dans le cadre des solutions pour relever ces défis. De manière plus générale, Le projet RAZC s'intègre également dans d'autres documents stratégiques plus anciens comme : la Lettre de politique pour le développement agricole⁶, la Lettre de politique pour la protection de l'élevage ainsi que la politique forestière.

Pertinence du projet au regard des attentes exprimées par les communautés locales

Tous les acteurs consultés au niveau national ont affirmé que le projet RAZC est d'une grande pertinence pour la Guinée. La mission de terrain a permis de confirmer ce constat et cette unanimité autour de la pertinence du projet RAZC pour les communautés locales et les groupes socioéconomiques ciblés. Ces derniers affirment sans hésitation que le projet RAZC les appuie pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation au CC, initie des activités pilotes génératrices de revenus et par suite il renforce leur résilience face aux aléas du climat.

Au regard des principales politiques et stratégies nationales en relation ainsi qu'aux attentes exprimées par les bénéficiaires directs, le projet RAZC est jugé pertinent.

3.3.3.EFFICACITE

Dans une première étape, nous analyserons, de manière quantitative, l'efficacité⁷ du projet à travers le degré d'atteinte de l'objectif et des résultats. Dans une seconde étape, l'analyse portera sur l'efficacité globale du projet à travers des éléments complémentaires d'analyse.

Au niveau de l'atteinte des résultats et de l'objectif du projet

L'élément de base permettant d'apprécier l'efficacité d'un projet est l'atteinte de son objectif et de ses résultats. Le tableau qui suit présente le pourcentage d'atteinte de l'objectif et des 04 résultats, calculé sur la base des indicateurs définis dans le cadre logique du projet.

Tableau 7 Pourcentage d'atteinte de l'objectif et des 04 résultats du projet RAZC

	Objectif	Résultat 1	Résultat 2	Résultat 3	Résultat 4
Taux d'atteinte	58 %	72 %	73 %	35 %	30 %

Le taux d'atteinte de l'objectif est de **58 %**. Supérieur à 50 %, il est jugé satisfaisant et nous pouvons raisonnablement affirmer que le projet RAZC a relativement atteint son objectif. Ce niveau d'atteinte dissimule toutefois une grande disparité dans l'atteinte des résultats. Ainsi,

- Si les résultats (2) et (1) sont relativement bien atteints.
- Les résultats (3) et (4) sont quant à eux faiblement atteints.

⁶ Une nouvelle politique de développement agricole qui vise, d'ici 2015, à : (i) améliorer l'efficacité et l'efficacités des systèmes et marchés agricoles locaux ; (ii) promouvoir le secteur privé agricole ; (iii) améliorer l'accès aux marchés national, sous régional, et international ; et (iv) assurer une gestion durable des ressources naturelles et environnementales.

⁷ C'est la mesure avec laquelle un objectif a été atteint ou est susceptible d'être atteint.

Les capacités de l'équipe du projet à mettre en œuvre des actions de terrain ainsi que le dispositif de gestion adopté à 3 niveaux (national, régional et local), ont été à l'origine des bonnes performances enregistrés au niveau des résultats (1) et (2). En revanche, la faible sensibilisation et l'absence de tradition dans les analyses coût/bénéfice liées au CC ont été à l'origine des faibles performances relatives au résultat (3). Quant au résultat (4), l'absence d'un site web dédié au projet ainsi la non familiarité de l'équipe du projet avec le mécanisme ALM, ont été à l'origine des faibles performances enregistrées.

Au niveau de la sensibilisation

A chaque lancement d'une activité, des séances de sensibilisation sont organisées au niveau des préfectures et des CRs. Ainsi, cinq ateliers de sensibilisation ont été organisés au niveau local par le projet RAZC: i) à Boké: du 9 au 11/04/2013, ii) à Koba: le 29/08/2013, iii) à Kaback: le 27/08/2013, iv) à Koba (Kitto-Daoro) et (Taboriah-Bandikoro): le 21/11/2013, et v) à Forécariah (Kaback) : le 24/12/2013 (Source : Chef du projet). Ils ont porté sur des thématiques liées aux risques climatiques. En plus, un atelier dédié à la prévention du virus Ebola a été organisé par le projet RAZC à Kabak , Kakossa et Koba. Les détails (titre et nombre de participants) de ces ateliers figurent dans l'annexe (8).

Sur la base de ces informations, nous pouvons affirmer qu'au moins 400 personnes ont été sensibilisées aux risques liés au CC dans leur localité. Ces éléments témoignent qu'il avait un effort réalisé sur le plan de la sensibilisation. C'est d'ailleurs ce qui a été reconnu par la majorité des acteurs au niveau local rencontrés par la mission d'évaluation.

En termes de diffusion de l'information, plusieurs canaux ont été utilisés par le projet afin d'amener les bénéficiaires directs et les décideurs publics à changer de comportement :

- Réunion de sensibilisation dans les villages.
- Rencontre avec les leaders d'opinions locaux (chefs de villages, leaders religieux) ;
- Trois documentaires sur le projet ont été produits. Ils ont été diffusés sur le Web
- Des reportages sur les travaux de réhabilitation des périmètres rizicoles de Kitikata à Koba et de Madona à Kito ont été diffusés dans les journaux télévisés sur les stations (EVASION, RTG et Radio Nationale).
- Elaboration et distribution de supports papiers de sensibilisation, etc.

Au niveau international, un documentaire relatif au projet a été diffusé lors de la 20^{ème} et 21^{ème} Conférence des Parties à la CCNUCC qui se sont déroulées respectivement à Lima (Décembre 2014) et à Paris (Décembre 2015)

Bien que la sensibilisation locale aux questions de CC ait été relativement satisfaisante, celle des acteurs centraux à Conakry demeure moyenne. Nous retiendrons que le projet a fait preuve d'une efficacité modérément satisfaisante dans la sensibilisation des groupes cibles.

Au niveau du renforcement de capacités

Le projet RAZC a organisé cinq ateliers de formation et de renforcement des capacités : i) à Conakry : 25-26/07/2013, ii) à Conakry : 10/12/2013, iii) à Coyah : 6-9/01/2014, iv) au CNPG : 2-3/09/2015 et v) au CERESCOR : 11/2015. (Source : Chef du projet). Les détails (titre et nombre de participants) de ces ateliers figurent dans l'annexe (8). Ils ont porté sur des thématiques en relation avec les besoins du projet :

- La prise en compte des effets du CC dans les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme ;
- Un système d'alerte précoce pour appuyer la gestion des zones côtières ;
- L'intégration du CC dans les plans d'investissement préfectoraux de la zone côtière Guinéenne ;

- L'économie du CC et le processus de programmation des investissements publics axés sur la vulnérabilité climatique.

Ces ateliers ont ciblé des représentants des Ministères en charge de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, de la planification et des finances. Ils ont permis de former et de renforcer les capacités de près de 212 cadres. Parallèlement, le projet a appuyé 9 candidats en master et doctorat de l'Ecole de formation doctorale du CERESCOR.

Par manque d'information, nous sommes dans l'incapacité d'émettre des jugements quant au ciblage des personnes formées. En revanche, la consultation de quelques supports nous a permis de relever que la qualité de certaines formations, notamment celle en relation avec l'économie du CC était moyenne et qu'il était pertinent de faire appel à des consultants et/ou bureau d'études internationaux pour les mener.

Au niveau des actions communautaires

Les principales activités communautaires exécutées dans le cadre de ce projet ont concerné : **i)** le colmatage de digues pour protéger les terres agricoles contre l'intrusion marine, **ii)** le reboisement des zones côtières de mangroves, **iii)** la construction de fumoirs améliorés, **iv)** la distribution de foyers améliorés, **v)** l'utilisation de nouvelle technologie pour la production de sel, **vi)** l'initiation au maraîchage et autres. Ces activités communautaires ont été réalisées en parfaite concertation avec les communautés locales et sur la base des besoins qu'elles ont exprimés. En termes d'efficacité, nous pouvons affirmer que ces activités communautaires sont un des points fort du projet.

Au niveau de la concertation entre parties prenantes

La concertation entre parties prenantes est analysée à travers plusieurs niveaux :

- La concertation entre les différents membres au niveau du CPP a été jugée intéressante et satisfaisante par les personnes rencontrées ;
- La concertation entre le Directeur national du projet, le Chef de projet ainsi que l'Unité de Gestion du projet est également bonne ;
- Le chef de projet a instauré une concertation permanente avec les ALs, les agents techniques et administratifs des préfectures concernés, les CRs et les CCLs ;
- Enfin, les visites de terrain ont permis de constater un fort relationnel entre le Chef de projet et les communautés locales et les groupes socio-économiques.

En conclusion, nous pouvons raisonnablement affirmer que la concertation entre les parties prenantes dans l'exécution du projet a été satisfaisante.

Au niveau de l'égalité du genre

La participation féminine aux activités du projet RAZC est différenciée en fonction des types d'activités

▪ Des activités essentiellement féminines

Le Maraîchage : Le projet RAZC a appuyé 12 groupements maraîchers comptant 340 adhérents. Ils présentent une nette prédominance des femmes (70 %), voir le tableau qui suit :

Tableau 8 Groupements maraîchers encadrés par le Projet RAZC

Site	Groupements	Effectif			
		Femmes	%	Hommes	%
Kaback	Féraba Foumouna I	10	66,67	5	33,33
	AGDEK	22	73,33	8	26,67
Kakossa	Lanféma	10	55,56	8	44,44

	Sööbè	10	58,82	7	41,18
	Limanyah	14	63,64	8	36,36
	Limanyah Wondifari	12	75,00	4	25,00
Koba	CAT	26	76,47	8	23,53
	Munafanyi	12	30,00	28	70,00
	Sööbè	62	97,00	2	3,00
Kito	Bocari Sinènè	22	61,11	14	38,89
	Amara Sönti	17	65,38	9	34,62
	Mama Tömbö	18	81,82	4	18,18
Ensemble		235	69,12	105	30,88

Activité « Fumoirs⁸ améliorés » : Le projet RAZC a appuyé 4 groupements qui regroupent 53 membres dont 42 sont des femmes (79, 25 %)

Tableau 9 Groupements utilisant les fumoirs améliorés

Site	Groupements	Localité	Effectif			
			Femmes	%	Hommes	%
Kaback	Allanouwali	Konimodouya	10	90,90	1	9,09
Kakossa	Allanana	Baridabon	20	90,90	2	9,09
Koba	Bokhinènè	Bokhinènè	ND		ND	-
Kito	Doyéma	Doyéma	12	60,00	8	40,00
Ensemble			42	79,25	11	20,75

▪ **Des activités caractérisées par une faible participation féminine**

Des journées portes ouvertes ont été organisées le 21 novembre 2013 à Koba (Kitto-Daworo) et (Taboriah-Bandikoro) et le 24 décembre 2013 à Forécariah (Kakossa et Kaback). L'objectif était de sensibiliser les agriculteurs sur les essais « Tests de nouveaux cultivars de riz tolérants à l'eau salée et à l'acidification de sol » et « Tests de semis direct à la volée en riziculture de mangrove ». La lecture du tableau qui suit montre que la présence féminine se situe uniquement entre 26 et 28 %.

Tableau 10 Participation aux journées portes ouvertes

Site	Hommes	Femmes	Total	Aspect genre, %
Kitto-Daworo	43	14	57	24,5
Taboriah-Bandikoro	40	16	56	28,5
Total	83	30	113	26,5
Kakossa-Kiranènè	8	2	10	20
Kaback –Yélibanè	44	19	63	30,2
Total	52	21	73	28,8

▪ **Présence féminine au niveau des visites de terrain**

Ce taux de présence des femmes, proche de 30%, est similaire aux observations recueillies par la mission d'évaluation lors de la mission de terrain et des rencontres avec les communautés locales.

▪ **Faible mobilisation des Jeunes**

⁸ Un fumoir est constitué d'un hangar en ciment à l'intérieur desquels sont construits 6 fours en briques de ciment équipés de grillages relativement solides pour garantir leur viabilité.

En termes de mobilisation des jeunes, le projet ne semble pas avoir réussi à toucher cette frange de la population. Des contacts individuels, avec certains d'entre eux, ont confirmé que le projet n'avait pas fait des efforts particuliers dans ce sens.

En résumé, nous pouvons affirmer que le projet a appuyé des activités où les femmes étaient dominantes et vice versa. En comparant cela aux inégalités marquées de genre dans le pays⁹, nous pouvons raisonnablement conclure que le projet a appuyé la participation féminine. Quant à la mobilisation des jeunes, elle était faible. L'efficacité du projet en termes d'égalité du genre est modérément satisfaisante.

Appréciation de l'efficacité globale

En récapitulant :

- L'atteinte de l'objectif et des résultats du projet est modérément satisfaisante (l'objectif : 58 %, la moyenne des résultats : 52,5%) ;
- L'efficacité au niveau de la sensibilisation est modérément satisfaisante ;
- L'efficacité au niveau du renforcement des capacités est modérément satisfaisante ;
- L'efficacité des actions communautaires est satisfaisante ;
- L'efficacité au niveau de la concertation entre les parties prenantes est satisfaisante ;
- L'efficacité du projet en termes d'égalité du genre est modérément satisfaisante

En résumé, pour la plupart des éléments d'efficacité, le projet a fait preuve d'une efficacité modérément satisfaisante. Cela est également le cas pour l'atteinte des résultats et de l'objectif du projet qui est l'élément déterminant. Aussi, pour l'ensemble du projet, l'efficacité est jugée modérément satisfaisante.

3.3.4.EFFICIENCE

L'appréciation de l'efficacité se fera en considérant les éléments d'analyse suivants :

Choix des sites d'intervention

Le projet a choisi d'intervenir dans les sites de Koba et de Kito (préfecture de Boffa) et les sites de Kaback et Kakossa (préfecture de Forécariah). Ces sites ont été déjà identifiés au niveau du PANA comme étant parmi les plus vulnérables de la Guinée. Sur cette base, elles ont été identifiées lors du processus de conception du projet, explicitement citées dans le document du projet et confirmées lors de l'atelier de démarrage du projet.

Cette option de choisir deux régions permet de mobiliser un nombre important d'acteurs. Elle donne également l'opportunité de tester des mesures d'adaptation au CC au niveau de différents groupes ethniques. En revanche, considérant les distances séparant les sites, cette option nécessite des distances à parcourir, des délais de route, des coûts de sensibilisation, etc. Cela serait de nature à accroître le coût unitaire de gestion et de suivi du projet.

Au niveau des coûts des réalisations

L'équipe d'évaluation n'a pas pu collecter beaucoup d'informations relatives aux coûts des différentes réalisations. Le rapport final des activités 2011-2016, élaboré par le Chef du projet, a mentionné quelques coûts¹⁰ d'aménagements ou de réhabilitation de périmètres :

⁹ La Guinée a adopté en 2011 une Politique Nationale Genre. Malgré cela, l'analyse des indicateurs de développement humain fait ressortir des inégalités de genre avec un indice de genre de 0.439 (SIGI Index OCDE), la Guinée se trouve parmi les 8 pays (78 sur 86) ayant les plus grandes disparités entre les femmes et les hommes dans l'espace non-OCDE.

¹⁰ Le coût total est rapporté à la superficie pour donner un coût d'aménagement/réhabilitation à l'hectare. Il prend en compte les volumes de fourniture et des travaux rapportés aux prix unitaires pratiqués dans la zone en HIMO ainsi que les coûts de fourniture d'un lot de petits outillages pour l'exécution des travaux et les entretiens futurs.

- Le coût d'aménagement/réhabilitation du périmètre de Daoro s'élève à 241 352 000 GNF soit 35 167 US \$. Le coût à l'hectare est de 1 695 126 GNF, soit 247 US \$. (6862,8994 GNF pour 1 \$)
- Le coût d'aménagement/réhabilitation du périmètre de Bandikoro s'élève à 432 586 940 GNF, soit 63 032 US \$. Le coût à l'hectare est de 2 794 670 GNF, soit 407 US\$.

Ces coûts paraissent à priori très bas néanmoins, après consultation, ils se sont avérés raisonnables et entre dans le cadre des normes pratiquées en Guinée.

Au niveau de la qualité des aménagements

Plusieurs activités et aménagements communautaires exécutés, qui ont constitué l'un des points fort du projet, ont également souffert d'insuffisances en matière d'efficience. Ainsi :

- Le colmatage de digues : Certaines diguettes ont cédés du fait de la qualité d'exécution mais également à cause du manque d'entretien ;
- A Kakossa, les paysans estiment qu'ils ne maîtrisent pas correctement l'écoulement de eau à cause des diguettes qui se rompent mais également à cause de certains bras de mer qui sont coupés, compliquant ainsi l'évacuation de l'eau ;
- Les communautés locales à Kakossa estiment que l'aménagement d'une piste d'accès au village est primordial et que plusieurs activités génératrices de revenus ne pourraient pas se faire si le village demeure isolé durant la période de pluie.

L'efficience d'autres activités est variable :

- Le reboisement des zones côtières de mangroves : la réussite de cette activité varie en fonction de la région, elle a été évaluée en 2014 à 70 % ce qui est un taux satisfaisant ;
- La construction de fumoirs améliorés : Certains fumoirs améliorés sont dans un bon état alors que d'autres sont dans un état lamentable ;
- Près de 63% des personnes interrogées déclarent que les foyers améliorés distribués sont d'excellente qualité alors que 37% les trouve de bonne qualité (Enquête de 2013) ;
- Près de 40% déclarent que la viabilité des foyers améliorés distribués va de 6 à 12 mois alors que pour 47 % la durée de vie est supérieure à une année. Ce résultat dénote une bonne qualité des foyers améliorés car initialement leur durée de vie était estimée à 6 mois seulement ;
- La distribution d'équipement pour l'éclairage à l'aide de l'énergie solaire : globalement, elle est réussie, cependant dans certain lieu l'équipement n'est plus fonctionnel ;
- L'utilisation d'une nouvelle technologie pour la production de sel : efficiente et appréciée par l'ensemble des bénéficiaires mais des problèmes persistent dans l'écoulement du sel sur le marché.

De même, conformément aux TdRs, les entrepreneurs et/ou les ONGs en charge de la mise en œuvre d'aménagements sur le terrain, étaient appelés à utiliser une main d'œuvre locale. La mission de terrain a relevé que le processus s'est déroulé de manière relativement correcte cependant, certains entrepreneurs/ONGs ont trouvé des difficultés avec la main d'œuvre locale qui ne serait pas très efficiente. Cela étant, certains aménagements ont été réalisés avec beaucoup d'efficience. Ainsi le canal secondaire de Kabak (de 4,2 km) a été curé en 2011. A ce jour, l'eau coule correctement et le curage semble efficace. Sur la base de l'ensemble de ces éléments, la mission d'évaluation estime que l'efficience au niveau de la qualité des aménagements est modérément insatisfaisante.

Formations/renforcement des capacités et études

Les formations réalisées ont été animées par des formateurs locaux qui ne disposaient pas toujours des compétences requises sur des sujets nouveaux comme l'analyse des coûts-bénéfices du CC. En revanche, sur les questions d'intégration des préoccupations liées à l'adaptation au CC dans les outils de planification locale (PDLs) l'expertise nationale a pu mettre en œuvre des formations qui ont été utilisées par la suite.

Sur la base de l'échantillon d'études consultées, nous pouvons affirmer que les études réalisées ont donné lieu à des documents qui ont tous été validés techniquement même s'ils n'ont pas été adoptés par les départements concernés.

Au niveau de l'exécution et du suivi budgétaires

L'analyse de l'exécution et du suivi budgétaire s'est appuyée sur les lignes budgétaires des résultats du projet pour lesquelles nous avons pu disposer des données.

Tableau 11 Taux d'exécution budgétaire (en %)

Résultats	Budget alloué (en USD)	Dépenses réalisées (en USD)	Taux d'exécution (%)
Résultat 1	704 808	704 808	100%
Résultat 2	1 519 909	1 487 088	98%
Résultat 3	486 711	486 711	100%
Résultat 4	356 920	423 759	119%
Gestion	648 007	673 067	104%
Total	3 716 355	3 775 433	102%

Source : PBB Atlas 2011-2016

La lecture du tableau ci-dessus permet de relever les conclusions suivantes :

- Le taux d'exécution budgétaire met en exergue un bon niveau (près de 100 %) pour l'ensemble des résultats.
- Il y a peu de disparité entre les taux d'exécution budgétaire à l'exception du résultat (4) dont le taux d'exécution est de 119 % ;
- Le taux d'exécution budgétaire globale est satisfaisant (102 %) néanmoins, il est en déphasage avec le taux moyen de réalisation de l'objectif du projet (58 %). Cela traduit une faible efficacité globale.
- Les résultats (1) et (2) qui présentent un taux de réalisation satisfaisant (voisin de 70 %) exhibent également une bonne efficacité dans l'exécution budgétaire ;
- En revanche, les résultats (3) et (4) qui présentent un taux de réalisation faible (environ 30 %) exhibent une faible efficacité dans l'exécution budgétaire.

Au niveau du respect du planning d'exécution

La consultation des différents rapports montre que certaines activités ont été réalisées avec du retard, particulièrement durant les trois premiers mois de l'année où il y avait des retards dans la mobilisation des fonds. De même, certains rapports d'activité ont été élaborés et déposés avec des retards, parfois importants. Cela a entraîné des décalages entre les différents plannings annuels établis et les délais de réalisation réels des activités. Nous en concluons que le projet n'a pas été efficace dans le respect du planning d'exécution.

Au niveau du rapport entre ressources humaines et moyens financiers

Le coût de gestion du projet est de 673 067 US\$. Ce montant représente 17,8 % du budget total du projet qui est 3 775 433 US \$. Ce taux est dans les normes dans la mesure où il est inférieur à 20 % qui est la

référence pour la majorité des projets de développement. Ce taux est relativement satisfaisant, il traduit une relative efficience dans la gestion du projet.

Appréciation de l'efficience globale

L'efficience est satisfaisante au niveau du choix des sites d'intervention. En revanche,

- Elle est modérément satisfaisante au niveau i) des coûts des réalisations, ii) du rapport entre ressources humaines et moyens financiers et iii) des formations/renforcement des capacités et études,
- et modérément insatisfaisante au niveau i) de la qualité des aménagements, ii) de l'exécution et du suivi budgétaires et iii) du respect du planning d'exécution.

Nous retiendrons que le projet a fait preuve d'une efficience modérément insatisfaisante.

3.3.5. APPROPRIATION PAR LE PAYS

Le Gouvernement de la Guinée a honoré ses engagements en termes de mise à disposition des ressources humaines en revanche, il n'a honoré que très partiellement ceux relatifs à la mobilisation des ressources financières de contrepartie pour la gestion du projet. La mission d'évaluation estime que cela relève davantage d'un dysfonctionnement institutionnel et d'un manque de discernement dans les priorités plutôt que d'un faible degré d'appropriation par le pays.

Par ailleurs, on note un engagement satisfaisant du MEFF dans la coordination et le suivi du projet. Il s'est notamment traduit par l'organisation de la plupart des réunions du comité directeur comme convenu. De même, les problématiques traitées par le projet s'intègrent dans les plans et les stratégies sectorielles. Cependant, l'attitude et le comportement des bénéficiaires vis-à-vis des acquis du projet laissent entrevoir un degré d'appropriation moyen.

La mission d'évaluation estime que l'appropriation du projet par le pays est modérément satisfaisante.

3.3.6. INTEGRATION

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD, 2007-2011) de la Guinée a défini cinq priorités stratégiques. Le projet RAZC s'intègre parfaitement dans la 2^{ème} priorité stratégique « Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines » ainsi que la 5^{ème} priorité stratégique « Préservation de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles ».

De même, le Plan d'Action du Programme de Pays (PAPP, 2012) pour la période 2013-2017, a défini deux effets en relation direct avec le Projet RAZC dont la mise en œuvre contribuera à leur atteinte. Il s'agit de :

- Effet PAPP 3 : D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décents et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée.
- Effet PAPP 4 : D'ici 2017, les secteurs publics, privés, collectivités locales et les populations adoptent de nouvelles techniques et comportements favorables à un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles dans un contexte d'adaptation au CC.

De la même manière, le projet RAZC s'intègre parfaitement dans :

- Le Résultat Environnement et développement durable du Plan Stratégique du PNUD : Les capacités des pays en développement à intégrer les politiques d'adaptation au CC dans les plans nationaux de développement sont renforcées.
- Les Résultat(s) CP attendu(s) : (i) Les ressources naturelles sont mieux protégées grâce à un meilleur cadre juridique et institutionnel ; (ii) Les superficies de forêts sont accrues

- Les Produits CPAP attendus : (i.1) Une politique nationale de protection et de gestion durable de l'environnement est élaborée, adoptée et mise en œuvre ; (i.2) Des bonnes pratiques et des technologies appropriées sont adoptées et diffusées ; (ii.1) Les zones de mangroves disposent de plans de développement opérationnels.

La pertinence du projet au regard de la politique des Nations Unies en général et du PNUD en particulier est très satisfaisante.

3.3.7.DURABILITE

L'évaluation de la durabilité¹¹ tient compte des risques susceptibles d'affecter la pérennité des résultats du projet. Les directives du PNUD/FEM définissent quatre dimensions de prise en compte des risques qui menacent la durabilité et qui doivent être évaluée séparément, puis notée.

Risques financiers

L'entretien des aménagements, dont notamment les diguettes, nécessite un minimum de ressources financières qui n'ont pas été prévues par le projet et il n'y a pas de subvention du Gouvernement dans ce sens. Ceci étant, avec un minimum d'initiative les communautés locales auraient été en mesure d'instaurer un système d'entretien économiquement rentable. D'un autre côté, les activités génératrices de revenus, comme le fumage du poisson, le maraichage et la saliculture, sont des activités économiquement rentables. Certains bénéficiaires se sont appropriés ces activités et ils comptent les durabiliser en revanche, d'autres bénéficiaires, dominés par un esprit d'assistanat, n'ont pas pris d'initiatives dans ce sens.

Risques socio-économiques

Le principal risque relatif à la durabilité des résultats/avantages des projets a trait à la faible appropriation par les groupes socio-économiques et les communautés locales. Cela est dû en partie :

- A un niveau de sensibilisation insuffisant pour soutenir les objectifs à long terme du projet.
- A une mentalité basée sur l'assistanat qui inhibe les initiatives et laisse les bénéficiaires dans l'attente d'un nouveau projet pour les prendre en charge.

En fait, malgré plusieurs activités sur le terrain, avec un taux de réussite intéressant, le projet n'a pu initier qu'un changement limité vers l'intégration des activités du projet dans l'économie communautaire.

Cadre institutionnel et risques liés à la gouvernance

Le projet n'a mis en œuvre ni une stratégie de durabilité ni même des mesures de retrait. Neuf mois après sa clôture (Septembre 2016) les moyens logistiques du projet n'ont pas encore été totalement sécurisés et mis à disposition des structures qui peuvent les utiliser et les entretenir. De même, certaines activités génératrices de revenus, comme le maraichage et la saliculture, nécessite la mise en place de filières afin d'appuyer les bénéficiaires pour écouler leurs marchandises. La mission d'évaluation a eu l'occasion de visiter deux fumoirs améliorés : l'un était bien géré alors que le second souffrait d'une gestion catastrophique et peu transparente. L'équipe d'évaluation estime que les systèmes de gestion, de responsabilité et de transparence des activités du projet n'ont pas été suffisamment ancrés dans les systèmes traditionnels de prise de décision au niveau communautaire.

Risques liés à l'environnement

L'ensemble des réalisations sur le terrain ne présentent pas de risque sur l'environnement. Ainsi, le reboisement et la restauration des périmètres de mangroves ainsi que l'usage des foyers améliorés, a diminué le stress environnemental. D'un autre côté, la nouvelle technique de saliculture introduite

¹¹ La durabilité est généralement considérée comme la probabilité d'avantages continus après l'achèvement du projet

supprime systématiquement l'usage du bois. En fait, l'ensemble des activités du projet devraient avoir un impact positif sur l'environnement des régions côtières Guinéennes mais également sur l'environnement mondial à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le tableau qui suit synthétise la durabilité des acquis du projet, qui est analysée en fonction des quatre dimensions.

Tableau 12 Analyse de la durabilité en fonction de quatre dimensions

Dimension du risque de la durabilité	Appréciation du risque
Risques financiers	Moyennement Probable (MP)
Risques Socio-économique	Moyennement Improbable (MI)
Risques liés à la gouvernance	Moyennement Improbable (MI)
Risques liés à l'environnement	Probable (P)

Le PNUD/FEM recommande que la note globale de la durabilité doit être celle de la dimension qui a eu la plus faible note. Sur cette base, la durabilité des acquis du projet est jugée Moyennement Improbable (MI). Cela se traduirait par d'importants risques pour que les principaux résultats ne perdurent pas après la clôture du projet, même si certains résultats et activités devraient continuer.

3.3.8.IMPACT

L'analyse de l'impact¹² concerne les retombées des actions au niveau des bénéficiaires finaux qui peuvent être raisonnablement attribués, en partie ou en totalité, à l'action du projet. Pour cela, la mission d'évaluation s'est appuyée sur la teneur des entretiens individuels et des réunions de travail effectués lors de la mission de terrain ainsi que sur les résultats des enquêtes¹³, afin d'apprécier les impacts au niveau de :

- L'évolution des groupes socio-économiques appuyés après l'accompagnement et la formation ?
- L'impact du projet d'un point de vue social et économique ?
- Les changements susceptibles d'être identifiés à moyen et long terme chez les bénéficiaires ?

Evaluation des impacts socio-économiques

▪ L'aménagement des plaines rizicoles

L'aménagement des plaines rizicoles a été à l'origine d'une augmentation de 18,6 % des superficies cultivées (2,95 ha en moyenne à 3,50 ha en 2013-14 après les aménagements). Ces aménagements ont fourni aux bénéficiaires 4 types d'avantages : i) augmentation du rendement (58,2%), ii) digues de protection renforcées (18%), iii) pas d'inondation (13.6%) et iv) diminution de la salinisation (10,2 %).

▪ L'appui aux activités de maraîchage

L'appui aux activités de maraîchage a permis le doublement de la superficie de l'aubergine ; la multiplication par 4,5 de celle du piment et de 1,5 de celle du gombo. Cela s'est traduit par une augmentation significative des revenus passant de 1 325 000 GNF en moyenne par groupement avant l'arrivée du projet à 3 336 486 GNF, soit une croissance de 250 %.

▪ L'usage des foyers améliorés

Avec l'usage des foyers améliorés, les besoins en bois pour les activités culinaires ont considérablement baissés (voir tableau qui suit).

¹² Les changements réels ou prévus, positifs ou négatifs, au niveau des avantages environnementaux mondiaux, tels que vérifiés par le stress environnemental, ou le changement d'état, et en prenant également en compte les impacts de développement durable, y compris les moyens d'existence modifiés.

¹³ Enquêtes effectuées dans le cadre du Rapport final sur les impacts des activités menées par le projet RAZC de 2011 à 2013 dans les Communes rurales de Kaback, Kakossa et Koba (Aout 2014),

Tableau 13 Coût moyen (GNF) de la consommation quotidienne de combustible par ménage pour les besoins de cuisine

Site	Avant-projet	Avec le Projet	Taux de réduction
Kaback	ND	4750	-
Kakossa	8315	4026	51,58%
Koba	4625	2375	48,65%
Kito	4687	1750	62,66%
Moyenne	5875	3225	45,10%

Ainsi, les dépenses quotidiennes moyennes par ménage, pour l'achat de combustible, sont passées de 5875 GNF avant le Projet à 3225 GNF avec le Projet. Cette réduction de 45% s'élèverait à 967 250 GNF pour l'ensemble de l'année. Pour les 3750 ménages ayant bénéficié des foyers améliorés, cette réduction annuelle totale des dépenses en combustible s'établirait ainsi à 3 627 187 500 GNF.

▪ **L'utilisation des foyers améliorés pour les poissons**

L'usage des foyers améliorés de Kaback et de Kito s'est traduit par une amélioration des revenus, passent en moyenne de 1 450 000 GNF/groupement/mois avant le projet à 2 800 000 GNF soit près du double.

Impacts environnementaux

▪ **L'usage des foyers améliorés**

L'utilisation des foyers améliorés s'est traduite par une réduction de la consommation en bois estimée à 6,62 kg par jour, soit près de 2383 kg/an/ménage. Pour les 3750 ménages ayant bénéficié des foyers améliorés, la réduction de la consommation annuelle de bois pourrait se chiffrer à 8934 tonnes, soit environ 89 515 tonnes de CO₂ évitées.

Dans la perspective d'une généralisation exhaustive de l'usage des foyers améliorés à l'échelle des 4 sites du projet, la réduction estimée pour les 15458 ménages s'établirait à 36834 tonnes de bois/an, soit environ 369 067 tonnes de CO₂ évitées. Ce calcul simple montre l'impact de l'usage des foyers améliorés pour la réduction de la pression exercée sur la mangrove.

▪ **La nouvelle technique de saliculture**

La nouvelle technique de saliculture supprime systématiquement l'usage du bois. Ainsi, avant le projet la consommation moyenne de bois est de 7,17 tonnes par an ; à l'échelle des 13 groupements, la quantité de bois non consommées serait de 93 tonnes/an. Au niveau des 24 groupements identifiés dans la zone du projet, cette quantité serait de 172 tonnes par an.

Evaluation de l'effet de catalyseur de répliation

▪ **Au niveau des groupements socio-économiques**

Le projet a privilégié l'approche "Groupement" permettant non seulement de cibler un nombre important de bénéficiaires, mais également de favoriser la pérennisation des acquis. Pour cela, 50 groupements ont bénéficié de l'ensemble des activités initiées et développées, ils figurent dans le tableau qui suit.

Tableau 14 Effectifs des groupements appuyés par le Projet et par site

Site	Maraîchers	Ostréicoles	Salicoles	Fumage poisson	Apicoles	Charbonniers
Kaback	2	1	3	1	2	0
Kakossa	4	1	3	1	2	0
Koba	3	1	4	2	2	4
Kito	3	1	3	2	2	1
Douprou					1	1
Total	12	4	13	6	9	6

L'effet catalyseur de réplcation dans le changement de comportement a été évoqué lors des entretiens avec les groupements socio-économiques. Ces entretiens ont révélé un léger changement de comportement, se traduisant par l'appropriation de certaines activités génératrices de revenus comme le maraichage, mais qui demeure faible et limité.

▪ **Au niveau des institutions techniques et de certains Ministères**

L'acquisition et la maîtrise des connaissances constituent un premier niveau d'impact. Le 2^{ème} niveau d'impact concerne les applications concrètes réalisées par les personnes formées. Ainsi :

- Le taux de réalisation satisfaisant de l'indicateur (1) permet raisonnablement de conclure que les capacités acquises dans les formations relatives à la prise en compte des effets du CC dans les plans d'investissement préfectoraux et les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, ont été utilisées à bon escient ;
- En revanche, le faible taux de réalisation du résultat (3) permet raisonnablement de conclure que les formations acquises dans le cadre de l'économie du CC ne sont pas suffisantes et n'ont pas abouti à une utilisation effective.

▪ **Au niveau des Comités de gestion**

Des CGs ont été mis en place pour surveiller et gérer les aménagements et les réalisations du projet. Certains ont été financés par des contributions sur le terrain moyennant 8 kg de riz par bénéficiaires. Cette formule d'autofinancement a permis à ces CGs de remplir leur mission de manière relativement correcte. Malheureusement, la mission de terrain a révélé qu'ils n'ont pas été en mesure d'assurer leur rôle de suivi et de gestion des aménagements. Pire encore, neuf mois après la fin du projet, ils ont disparu.

▪ **Au niveau des Contributions Prévue Déterminées au niveau National (CPDNs) de la Guinée**

La Guinée a élaboré en 2015 ses CPDNs, en anglais : Intended Nationally Determined Contributions, INDCs. Elles constituent l'engagement de la Guinée au titre de l'Accord de Paris. Tout en rappelant les deux défis majeurs auxquels doit faire face le pays à savoir : la pauvreté et la sécurité alimentaire, les CPDNs de la Guinée ont accordé une importance particulière à l'adaptation au CC particulièrement au niveau des régions côtières. Ainsi, la Guinée s'est engagé à :

- Préserver, pour le bénéfice des populations guinéennes et de la région Ouest-Africaine, la qualité et la quantité des ressources en eau ;
- Mettre en place les mesures nécessaires à la protection, la conservation et la gestion des écosystèmes, la redynamisation des activités économiques et le renforcement de la résilience des populations de sa zone côtière ;
- Accompagner les efforts d'adaptation des communautés rurales pour développer des techniques agro-sylvo-pastorales qui permettent à la fois de poursuivre leurs activités et de préserver les ressources sur lesquelles elles s'appuient.

Ces CPDNs ont été approuvées par le Gouvernement et soumis de manière officielle au secrétariat de la CCNUCC (Septembre 2015). Ainsi, le projet RAZC a eu un effet catalytique au niveau du MEFF qui a coordonné l'élaboration des CPDNs de la Guinée et a veillé à l'intégration des préoccupations liées à l'adaptation aux effets du CC au niveau des zones côtières guinéenne.

Est-ce que ces impacts sont durables

Nous allons présenter un ensemble d'éléments d'analyse et d'appréciation, acquis lors de la mission d'évaluation, susceptibles de nous permettre d'émettre un jugement quant à la durabilité des acquis

▪ **L'institutionnalisation assure la durabilité des acquis**

Initialement, le projet avait planifié la révision de 15 PDLs. Suite à cela, 23 autres Communes côtières ont demandé à la direction nationale de développement local de réviser leurs PDLs. Sur cette base, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a saisi officiellement le MEFF et le PNUD afin de prendre en charge ces 23 autres PDLs.

Cette institutionnalisation des préoccupations de CC dans les schémas de planification au niveau préfectoral est un garant de la durabilité de cet acquis.

▪ **Le boisement : des nuances dans sa durabilité**

Sur la base d'observations¹⁴ faites sur le terrain le taux de réussite du reboisement a été estimé à 74%. La mission d'évaluation est seulement en mesure d'affirmer que ce taux a certainement baissé depuis 2013. Les principales raisons des échecs enregistrés dans les opérations de reboisement sont, i) les retards par endroits de la mise en place des pépinières, ii) les destructions par des feux incontrôlés, iii) le manque d'aménagements de zones de défens et surtout iv) le manque de suivi et d'entretien par les promoteurs.

En dépit de cela, à Kakossa, des groupements non appuyés ont procédé à d'importants reboisements dans des domaines familiaux et communautaires. A Kaback, il existe une tradition de reboisement ; de nombreuses plantations communautaires et privées sont protégées par des pare-feu installés par les communautés elles-mêmes.

Le projet a appuyé les paysans dans la production de pépinière et certains d'entre eux l'ont adoptée en tant qu'activité génératrice de revenus. L'ensemble des bénéficiaires ont constaté les avantages que cette activité pouvait leur procurer en revanche, seule une partie se l'est approprié. Cela relève plus d'un esprit d'assistanat encore largement ancré chez certains.

▪ **Manque de leadership**

L'aménagement des fumoirs améliorés pour les poissons a eu des impacts différents selon les régions et la mentalité des bénéficiaires ainsi :

- La femme en charge des fumoirs améliorés dans la région de Kabak s'est approprié l'activité. Elle les entretient correctement et les maintiens en activité. Elle a en outre des projets pour l'extension de son activité. Dans ce cadre, elle souhaite être appuyée pour acquérir des capacités de stockage afin d'éviter le pourrissement des poissons en saison de pêche ;
- En revanche, les fumoirs améliorés de l'île de Kito sont complètement abandonnés. Le CG continue à percevoir 2000 GNF/jour pour l'usage d'un four sans rien dépenser pour l'entretien. Pourtant, c'est une activité qui serait économiquement rentable.

▪ **Des aspects divers pouvant contribuer au non durabilité des aménagements**

- Des aspects financiers : les bénéficiaires n'ont pas une autonomie financière pour acquérir seul des tuyaux d'évacuation ;
- Des aspects techniques : 33 % des bénéficiaires estiment que les diguettes présentent des insuffisances en termes de hauteur et de largeur ;
- Des aspects exogènes au projet : les canaux de drainage qui sont insuffisants pour assurer la maîtrise des eaux relèvent d'autres activités qui sont en dehors du projet.

¹⁴ Rapport final sur les impacts des activités menées par le projet RAZC de 2011 à 2013 dans les Communes rurales de Kaback, Kakossa et Koba, Aout 2014.

▪ **Une mentalité d'assistanat ancrée dans le comportement**

Près de la moitié des ménages interrogés (48,6%) estiment que l'utilisation des foyers améliorés est très économique alors qu'une proportion similaire (46,5%) les juge assez économique. En dépit de ces affirmations très encourageantes, dans la perspective du renouvellement de leurs foyers améliorés, les résultats sont surprenants. En effet :

- 82% des personnes interrogés s'attendent de recevoir un nouveau foyer amélioré sous forme de don,
- Alors que 13 % seulement prendront l'initiative d'acheter un nouveau foyer amélioré

Tableau 15 Proportion de ménages selon le moyen d'acquérir de nouveaux foyers

Site	Achat		Prêt		Don		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Kaback	87	15,40	43	7,70	434	76,90	564	100,00
Kakossa	78	11,80			588	88,20	666	100,00
Kito	44	12,50	44	12,50	262	75,00	349	100,00
Koba	38	12,50			268	87,50	306	100,00
Ensemble	247	13,10	87	4,60	1551	82,30	1885	100,00

En dehors de ces affirmations, rien ne permet de conclure avec certitude que l'usage de ces foyers aura un caractère pérenne. La raison est simple : les populations continuent à développer une mentalité d'assistanat et attendent toujours que le projet leur assure le renouvellement des foyers hors usage.

4- CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS

Suite à la revue des réalisations du projet, à l'analyse des performances et des acquis, à l'identification des insuffisances à différents niveaux, la mission d'évaluation formule les conclusions, les recommandations et les enseignements suivants.

4.1. CONCLUSION

Le projet RAZC a contribué à créer un environnement propice à l'adaptation au CC aussi bien au niveau de l'administration centrale qu'aux niveaux préfectoral et local et ce notamment à travers l'intégration des enjeux liés au CC dans 38 PDLs.

Au niveau communautaire, le projet RAZC a permis la mise en place d'un ensemble d'activités pour atténuer le CC et s'adapter à ses effets néfastes dont notamment :

- Le réajustement sur une longueur de 52 km de la hauteur des diguettes de protection de 50 cm des périmètres rizicoles vulnérables identifiés à Koba, Kaback et Kakossa.
- Le reboisement de 166 ha de zones dégradées en mangrove et arrière mangrove et de 200 ha de mise en défens en front de mer sur les sites pilotes de démonstration.
- La production et la distribution de 7500 foyers améliorés dans 3750 ménages.
- La construction et l'exploitation de 52 fumoirs améliorés dans 6 hangars.
- L'installation de 43 kits de systèmes photovoltaïques.
- L'appui à 13 groupements et associations pour la production de sel solaire à travers la distribution de 1600 bâches en polyéthylène dans les 4 sites du projet.
- L'appui à 12 groupements féminins maraichers dans les 4 sites du projet.

En termes de sensibilisation et de renforcement des capacités, l'évaluation des impacts de l'utilisation effective des compétences acquises est nuancée. Ainsi :

- L'intégration des préoccupations liées au CC dans les 38 PDLs révisés ainsi que la prise en compte du CC dans les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme est synonyme d'une bonne utilisation des connaissances acquises dans ce domaine ;
- En revanche, le peu d'acquis en matière de capacités nationales permettant d'entreprendre des travaux analytiques sur les aspects économiques du CC dénotent de l'impact limité des compétences acquises dans ce domaine.

De manière globale, les performances du projet son modérément insatisfaisantes. La mission d'évaluation a relevé un certain nombre d'insuffisances qui ont trait :

- Aux faibles taux de réalisation des résultats (3) et (4) ;
- Aux performances modérément insatisfaisantes sur les plans de l'efficience et de l'impact ;
- L'absence d'une tradition de maintenance, d'entretien et de gestion des aménagements ;
- L'absence de signes d'une réelle appropriation des acquis du projet en dépit d'un intérêt affirmé pour les réalisations du projet ;
- Quelques insuffisances au niveau du suivi-évaluation ainsi que des retards dans la mise en œuvre de certaines activités de démonstration.

En termes de durabilité, l'impact des acquis du projet sur l'environnement sont bénéfiques notamment à travers la diminution du stress sur la mangrove. En revanche, des considérations socio-économiques et d'autres liées à la gouvernance, présentent un risque pour la durabilité des acquis du projet. Les CCLs ainsi que les CGs n'avaient pas les capacités adéquates pour assurer la durabilité des acquis. En fait, l'insuffisance vient du fait qu'elles n'ont pas été intégrées dans les systèmes traditionnels de prise de décision au niveau communautaire.

Le projet a introduit un léger changement dans le comportement des communautés locales avec leur environnement cependant, ce changement n'a pas été suffisant pour changer la mentalité des communautés locales. Elles sont victimes d'une mentalité d'assisté qui inhibe toute initiative d'appropriation même des activités réussies et économiquement rentables.

En dépit de certaines insuffisances, le projet a joué un rôle précurseur en matière d'adaptation au CC dans les régions côtières de Guinée.

4.2. ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la mise en œuvre du Projet RAZC sont susceptibles de servir la conception d'autres projets similaires. Elles se présentent comme suit :

- La problématique de l'adaptation au CC est par essence transdisciplinaire et multisectorielle. Elle requiert de fédérer les efforts des divers acteurs concernés et d'harmoniser leur position dans un cadre coordonné ;
- L'adaptation au CC est plus efficace lorsqu'elle est abordée à l'aide d'une approche bottom-up. Une bonne coordination entre les trois niveaux local-préfectoral et national est nécessaire pour une telle approche ;
- Lorsque l'on renforce les capacités d'un personnel d'une administration qui ne fonctionne pas efficacement, il y a peu de chances que ce renforcement de capacités soit suffisamment valorisé ;
- Même si les communautés locales prennent conscience de la nécessité de préserver l'environnement, il y a peu de chance qu'elles changent leur comportement si elles ne disposent pas d'une alternative génératrice de revenus et économique rentable ;

- Si les acquis d'un projet ne sont pas institutionnalisés et intégrés dans un processus de décision, ils ne sont pas durables ;
- En tenant compte des réalisations effectives sur le terrain ainsi que de leur pertinence socio-économique et que l'on associe cela au faible degré d'appropriation par les bénéficiaires, on se rend compte des limites de la sensibilisation classique ;
- L'adoption d'une approche participative avec les partenaires du projet nécessite un minimum d'organisation et de structuration autrement nous pouvons aboutir à une confusion et à une profusion dans les requêtes et les demandes des bénéficiaires.

4.3. RECOMMANDATIONS

Aux regards des performances du projet constatés sur le terrain, des contraintes et des enseignements, la mission d'évaluation recommande :

4.3.1. MESURES CORRECTIVES POUR LA CONCEPTION, LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROJET

Conception du projet

Assurer un minimum de cohérence entre les résultats notamment en termes d'importance relative à chacun d'eux. De même, veiller à ce que les indicateurs soit effectivement SMART.

Assurer la durabilité des acquis

Il est fortement recommandé de prendre en compte cette dimension de la durabilité des acquis dès la conception du projet. Elle doit être à la base de la conception du cadre logique du projet et du système de S&E et se traduire par des indicateurs spécifiques.

Renforcer cette approche bottom-up en assurant la coordination entre les trois niveaux

Tel qu'il est structuré autour de 3 niveaux (central, préfectoral et local), le dispositif de gestion du projet est pertinent et fonctionnel. Nous recommandons de :

- Renforcer le rôle des ALs et de les responsabiliser davantage en termes de suivi technique des aménagements et de leurs entretiens.
- Assurer un ancrage institutionnel des CCLs au niveau des CRs.

Améliorer la gestion administrative et financière du projet à travers le raccourcissement des délais

Le PNUD assure une gestion administrative et financière qui présente des avantages significatifs en termes de disponibilité de procédures, de transparence et de sécurité des fonds. Cependant, cette gestion est handicapée par les délais qui sont parfois longs et qui occasionnent des retards. Le défi est donc de raccourcir les délais sans pour autant toucher à la qualité de la gestion. Ce point n'est pas spécifique au projet RAZC, il a certainement été relevé pour d'autres projets gérés par le PNUD.

4.3.2. MESURES VISANT À ASSURER LE SUIVI OU À RENFORCER LES AVANTAGES INITIAUX DU PROJET

Utiliser les systèmes traditionnels de prise de décision

Les CCLs installés au niveau des CRs ainsi que les CGs sont des structures créées dans le cadre du projet qui disparaîtront avec lui. Il est recommandé d'appuyer les communautés locales afin d'ancrer les systèmes de gestion, de responsabilité et d'entretien des acquis du projet dans leurs systèmes traditionnels de prise de décision.

Créer un leadership capable d'initier un changement dans le comportement des communautés locales

Les réalisations et les acquis du projet, même les plus réussis d'entre eux, comme le maraichage et le reboisement, n'ont pas généré les impacts escomptés sur les communautés ciblées par le projet. Cela est dû en grande partie à l'absence d'un leadership capable de valoriser ces réussites, créer un effet d'entraînement et par suite initier un changement dans le comportement des communautés locales.

Assurer un système de Suivi et évaluation de qualité

Il y a lieu d'assurer un système de suivi et évaluation de qualité qui ne se limitent pas aux entrées simples des résultats du projet. Ce système devrait être un outil d'anticipation d'une gestion adaptative qui tiendra compte des résultats à plus long terme et des impacts.

4.3.3. PROPOSITIONS RELATIVES AUX ORIENTATIONS FUTURES FAVORISANT LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Orientations pour le nouveau projet

La mission d'évaluation finale du projet RAZC a croisé une autre mission relative à une étude de faisabilité d'un autre projet d'adaptation au CC sur toute la zone côtière de la Guinée :

- La conception de ce nouveau projet doit se baser sur les acquis du projet RAZC ;
- Un projet sur toute la zone côtière Guinéenne (300 km sur une largeur de 50 km, soit 15 000 km²) présente un risque en termes d'éparpillement des moyens
- L'option de cibler les mêmes zones que le projet RAZC est une option qui se défend. Elle présente au moins l'avantage d'adopter une approche de consolidation des acquis.

Adopter une gestion intégrée des activités sur le terrain

Le projet a procédé à plusieurs réalisations dont le colmatage de diguettes, le curage des canaux et le reboisement de plusieurs périmètres. La mise en œuvre de ces réalisations a été faite en fonction de la demande des bénéficiaires sans planification et sans cohérence spatiale. Il y a lieu d'adopter un schéma de planification cohérent et une gestion intégrée des activités sur le terrain.

Créer la motivation

Les bénéficiaires directs trouvent leur motivation dans les bénéfices qu'ils peuvent tirer des activités du projet en revanche, d'autres partenaires importants pour la mise en œuvre, comme les cadres techniques des préfectures et les responsables des CGs, n'ont pas de motivations particulières. Il est recommandé de créer une motivation pour ces acteurs clés.

Adopter une approche par filière

Certaines activités telles que la saliculture ont permis la production d'un sel de bonne qualité mais différent du sel obtenu par chauffage. Les communautés locales ne veulent pas consommer ce sel de plus, elles rencontrent des problèmes pour l'écouler. Aussi, il est recommandé de ne pas se limiter à mettre en place des activités pilotes génératrices de revenus mais plutôt d'adopter une approche d'initiation de filière.

Au-delà de la sensibilisation : du coaching

La sensibilisation a montré ses limites notamment à travers des exemples où les bénéficiaires, même sensibilisés, ne s'approprient pas des activités génératrices de revenus économiquement rentables. Il est recommandé d'instaurer un système de coaching permettant d'accompagner les bénéficiaires dans leur appropriation des initiatives pilotes réussies en leur inculquant l'esprit d'entrepreneuriat ainsi que des éléments de base d'une comptabilité d'entreprise.

L'intégration des activités du projet dans l'économie ou dans les activités de production communautaire

Il faut s'assurer que les activités appuyées et exécutées dans le cadre du projet, surtout les initiatives génératrices de revenus, soient obligatoirement intégrées dans le cadre des activités de production communautaire.

Améliorer la coordination au niveau local

La mise en œuvre du programme a été marquée par une bonne collaboration entre les ALs et les CCLs et les bénéficiaires directs. Cependant le faible suivi et entretien des aménagements et des activités n'ont pas favorisé la durabilité de ces acquis. La coordination au niveau local doit être améliorée spécialement en termes de gestion et d'entretien des acquis.

4.3.4.LES MEILLEURES ET LES PIRES PRATIQUES LORS DU TRAITEMENT DES
QUESTIONS CONCERNANT LA PERTINENCE, LA PERFORMANCE ET LA REUSSITE

La meilleure pratique

Le Chef du projet a un très bon relationnel avec l'ensemble des acteurs aussi bien au niveau central qu'au niveau local. Il donne l'impression de connaître l'ensemble des bénéficiaires et a toujours le mot juste pour répondre aux préoccupations de chaque bénéficiaire.

La pire pratique

Le fumoir amélioré de l'île de Kito est dans un état lamentable. Le CG ne dépense rien pour son entretien, en dépit de cela il continue à percevoir des rémunérations pour son utilisation. Une meilleure gestion de ce fumoir est probablement une activité économiquement viable et rentable pourtant le CG ne semble pas intéressé par une telle perspective.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE L'EVALUATION FINALE DU PROJET RAZC

INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence (TDR/TOR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (EF/TE) du Renforcement de la Résilience et Adaptation aux Impacts Négatifs du Changement Climatique dans les Zones Côtières Vulnérables de la Guinée (PIMS 4023).

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

TABLEAU DE RESUME DU PROJET

Titre du projet :	Renforcement de la Résilience et Adaptation aux Impacts Négatifs du Changement Climatique dans les Zones Côtières Vulnérables de la Guinée			
ID de projet du FEM :	4023		<i>à l'approbation (USD)</i>	<i>à l'achèvement (USD)</i>
ID de projet du PNUD :	00072654	Financement du FEM :	2.970.000	2.970.000
Pays :	Guinée	Financement de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	500.000	635.000
Région :	Basse-Guinée	Gouvernement :	580.000	ND
Domaine focal :	Changement Climatique	Autre :	11,500,000	
Objectifs FA, (OP/SP) :	Adaptation au changement climatique	Cofinancement total :	150.000.000	
Agence d'exécution :	PNUD	Coût total du projet :	165.855.000	
Autres partenaires participant au projet :	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts	Signature du DP (Date de début du projet) :	8 Novembre 2010	
		Date de clôture (opérationnelle) :	Proposé : Décembre 2015	Réel : Décembre 2016

OBJECTIF ET PORTEE

L'objectif du projet est de réduire la vulnérabilité des zones côtières de basse altitude aux impacts du changement climatique, y compris l'élévation du niveau de la mer (ENM)" en contribuant à: (a) l'intégration de la réduction des risques climatiques dans les plans, politiques et programmes dans les zones côtières aux niveaux national et sous-national, et (b) le renforcement des capacités des acteurs clés dans les groupes socio-économiques vulnérables à savoir les bûcherons, les pêcheurs, les agriculteurs et les élus locaux en charge de la mise en œuvre des textes réglementaires sur la gestion.

Les deux objectifs ci-dessus seront atteints à travers les quatre résultats ci-après :

Résultat 1: Capacité à planifier et à répondre au changement climatique dans les zones côtières améliorée;

Résultat 2: Des mesures de gestion des risques climatiques mises en œuvre dans les communautés côtières;

Résultat 3: Renforcement des capacités nationales clés pour entreprendre des travaux d'analyse sur l'économie du changement climatique développés;

Résultat 4: Les leçons tirées des activités pilotes de démonstration, des initiatives de développement des capacités, et des changements de politiques sont collectées et largement diffusés.

L'évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l'indique les directives d'évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l'évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l'amélioration globale des programmes du PNUD.

APPROCHE ET METHODE D'EVALUATION

Une approche et une méthode globales¹⁵ pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L'évaluateur doit articuler les efforts d'évaluation autour des critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM.

Une série de questions couvrant chacun de ces critères a été rédigée et représentée dans l'Annexe C des présents TDR. L'évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d'un rapport initial d'évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

L'évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L'évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l'équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et les principales parties prenantes. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain à Conakry ainsi que dans les préfectures de Boffa (CR de Koba et Ile de Kito) et de Forécariah (CR de Kaback et Kakossa).

Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants : (i) Directions Nationales de la Météorologie, du Développement Local, de l'Urbanisme et Habitat, (ii) Institut de Recherche Agronomique de Guinée, Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbane, Centre National de Recherches Halieutiques de Boussoura etc. (iii) autorités préfectorales en charge de l'administration décentralisée, de l'environnement et des eaux et forêts, de l'agriculture, (iv) élus locaux des Communes Rurales et des Districts, (v) des Comités Locaux Consultatifs des Communautés Bénéficiaires, (vi) responsables des groupements bénéficiaires (saliculture, maraîchage, apiculture, ostréiculture, etc.), (vi) partenaires d'exécution de terrain (BERCA-Baara, ADAM, AGRETAGE, GAATGE, APHEG, etc.)

¹⁵ Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats de développement](#), à la page 163

L'évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d'information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le RAP/RMP et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, l'examen à mi-parcours, les rapports sur l'état d'avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l'évaluateur juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l'équipe chargée du projet fournira à l'évaluateur aux fins d'examen est jointe aux présents termes de référence (Cf. Annexe B).

CRITERES D'EVALUATION ET NOTATIONS

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique du projet (Cf. Annexe A) qui offre des indicateurs de performance et d'impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée. L'évaluation portera au moins sur les critères de **pertinence, efficacité, efficience et durabilité**. Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants conformément au tableau ci-dessous.

Le tableau rempli doit être joint au résumé d'évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont fournies à l'Annexe D des présents TDR.

Notes d'évaluation :			
1 Suivi et évaluation	<i>Notation</i>	2 Agence d'exécution/agence de réalisation	<i>Notation</i>
Conception du suivi et de l'évaluation au démarrage du projet		Qualité de la mise en œuvre par le PNUD	
Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation		Qualité de l'exécution : agence d'exécution	
Qualité globale du suivi et de l'évaluation		Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	
3 Évaluation des résultats	<i>Notation</i>	4 Durabilité	<i>Notation</i>
Pertinence		Ressources financières :	
Efficacité		Sociopolitique :	
Efficience		Cadre institutionnel et gouvernance :	
Note globale de la réalisation du projet		Environnemental :	
		Probabilité globale de la durabilité :	

FINANCEMENT/COFINANCEMENT DU PROJET

L'évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l'intervention du bureau de pays (BP) et de l'équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d'évaluation finale.

Cofinancement (type/source)	Propre financement du PNUD (en millions USD)		Gouvernement (en millions USD)		Organisme partenaire (en millions USD)		Total (en millions USD)	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Réel	Réel
Subventions								
Prêts/concessions								
• Soutien en nature								
• Autre								
Totaux								

INTEGRATION

Les projets financés par le FEM et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L'évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

IMPACT

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré: a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact. ¹⁶

CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS

Le rapport d'évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d'enseignements.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD Guinée. Le bureau de pays du PNUD contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l'équipe d'évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays. L'équipe de projet sera chargée d'assurer la liaison avec l'équipe d'évaluateurs afin d'organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

CALENDRIER D'EVALUATION

L'évaluation durera au total 30 jours ouvrable selon le plan suivant :

Activité	Durée	Date d'achèvement
Préparation	4 jours	7 juin-10 juin
Mission d'évaluation	15 jours	13 juin-01 juillet
Projet de rapport d'évaluation	8 jours	04 juillet -13 juillet
Rapport final	3 jours	14 juillet -18 juillet

¹⁶ Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROTI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM : [ROTI Handbook 2009](#)

PRODUITS LIVRABLES EN VERTU DE L'EVALUATION

Les éléments suivants sont attendus de l'équipe d'évaluation :

Produits livrables	Table des matières	Durée	Responsabilités
Rapport initial	L'évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode	Au plus tard deux semaines avant la mission d'évaluation.	L'évaluateur envoie au BP du PNUD
Présentation	Conclusions initiales	Fin de la mission d'évaluation	À la direction du projet, BP du PNUD
Projet de rapport final	Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes	Dans un délai de trois semaines suivant la mission d'évaluation	Envoyé au BP, examiné par le CTR, le service de coordination du programme et les PFO du FEM
Rapport final*	Rapport révisé	Dans un délai d'une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet	Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du CGELE du PNUD.

*Lors de la présentation du rapport final d'évaluation, l'évaluateur est également tenu de fournir une « piste d'audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n'ont pas) été traités dans ledit rapport.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'équipe d'évaluation sera composée d'un évaluateur international et d'un consultant national. Les consultants doivent disposer d'une expérience antérieure dans l'évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. L'évaluateur International est le Chef d'équipe.

Les évaluateurs sélectionnés ne doivent pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts avec les activités liées au projet.

Le ou la consultant(e) International(e) doit avoir les qualifications suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Bac + 5) dans l'un des domaines suivants : développement rural, environnement, gestion des ressources naturelles, sciences sociales ou tout autre domaine pertinent ;
- 07 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente ;
- une connaissance des procédures du PNUD et du FEM ;
- une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d'évaluation axées sur les résultats ;
- des connaissances techniques et une grande expérience dans les domaines de l'adaptation au changement climatique, la gestion des zones côtières, la résilience des moyens de subsistance ; et une grande expérience dans le domaine de changement climatique ;
- disposer de connaissance sur les problématiques de la gestion durable des ressources naturelles de la zone côtière de la Guinée ou d'un pays de l'Afrique de l'Ouest ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'anglais;
- Avoir des capacités de travail en français.

Le ou la consultant(e) national(e) doit avoir les qualifications suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Bac + 5) dans l'un des domaines suivants : développement rural, environnement, gestion des ressources naturelles, sciences sociales ou tout autre domaine pertinent ;
- 05 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente ;
- une connaissance des procédures du PNUD et du FEM ;
- une expérience dans le suivi et l'évaluation axée sur les résultats ;
- des connaissances techniques et une grande expérience dans les domaines de l'adaptation au changement climatique, la gestion des zones côtières, la résilience des moyens de subsistance ; et une grande expérience dans le domaine de changement climatique ;
- disposer de connaissance sur les problématiques de la gestion durable des ressources naturelles de la zone côtière de la Guinée ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français.

GRILLE D'EVALUATION ET NOTATION DES OFFRES

L'évaluation des offres se fera sur la base de la grille d'évaluation technique des consultants.

Grille d'évaluation Consultant international

Qualification requise		Note maximum	Consultants internationaux				
			A	B	C	D	E
1.	Masters en sciences du climat, de l'environnement, de l'économie, du développement ou tout autre domaine équivalent	15					
2.	Un minimum de 7 ans d'expérience progressive et pertinente dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ou tout autre domaine pertinent	35					
3.	Connaissances et expériences avérées en adaptation au changement climatique et de la gestion des zones côtières, des liens entre changement climatique et développement des zones côtières, participation du secteur privé dans la gestion du changement climatique, le développement, la mise en œuvre et le suivi - évaluation des projets d'adaptation au changement climatique	35					
4.	Excellentes capacités de rédaction et de communication en anglais et connaissance du français	15					
Total		100					

Grille d'évaluation Consultant national

Qualification requise		Note maximum	Consultants nationaux				
			A	B	C	D	E
1.	Masters en sciences du climat, de l'environnement, de l'économie, du développement ou tout autre domaine équivalent	20					
2.	Un minimum de 5 ans d'expérience progressive et pertinente dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ou tout autre domaine pertinent	35					
3.	Connaissances et expériences avérées en adaptation au changement climatique et de la gestion des zones côtières, des	35					

	liens entre changement climatique et développement des zones côtières, le développement, la mise en œuvre et le suivi - évaluation des projets d'adaptation au changement climatique						
4.	Excellentes capacités de rédaction et de communication en français	10					
	Total	100					

CODE DE DEONTOLOGIE DE L'EVALUATEUR

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite (voir Annexe E) à l'acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les « [Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations](#) »

MODALITES DE PAIEMENT ET SPECIFICATIONS

L'échéancier de paiement est le suivant :

10 % : À la présentation et validation du plan de travail

45 % : Suite à la présentation et l'approbation du 1er projet de rapport d'évaluation finale

45 % : Suite à la présentation et l'approbation (par le BP et le CTR du PNUD) du rapport d'évaluation finale définitif (français et anglais)

PROCESSUS DE CANDIDATURE

Les candidats sont invités à postuler en ligne procurement-notices.undp.org au plus tard le xx juin 2016. Ils peuvent soumissionner à travers des structures ou en qualité de consultants individuels.

Les consultants individuels sont invités à envoyer leur candidature, ainsi que leur curriculum vitae pour ces postes. La candidature doit comprendre un curriculum vitae à jour et complet en français ainsi que l'adresse électronique et le numéro de téléphone du candidat. Les candidats présélectionnés seront invités à présenter une offre indiquant le coût total de la mission (y compris les frais quotidiens, les indemnités quotidiennes et les frais de déplacement).

Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que de leurs propositions financières. Les femmes qualifiées et les membres des minorités sociales sont invités à postuler.

ANNEXE A : CADRE LOGIQUE DU PROJET

Objectif / Résultats	Indicateur	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Source d'informations	Risques et hypothèses
Objectif - Renforcer la protection des communautés et zones côtières guinéennes vulnérables contre les effets négatifs du changement climatique et de la variabilité du climat	1. Pourcentage du budget national alloué et dépensé pour l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières	0%	0.5 %	Cadre budgétaire à moyen terme (CDMT) et les lois de finances	Les impacts du changement climatique sont beaucoup plus importants que prévu Le secteur de l'agriculture dans les zones côtières est touché par les crises mondiales La volonté politique ne sera pas constante tout au long du projet
	2. Pourcentage du budget des préfectures alloué et dépensé pour l'adaptation au changement climatique	0	2%	Budgets des préfectures et de Conakry	
	3. Nombre d'acteurs guinéens (ONG, associations, instituts de recherche et services techniques) participant à la mise en œuvre des activités d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières	0	20	Conseil national pour la base de données sur l'environnement Rapports du projet	
Résultat 1 – Les capacités en matière de prévision et de réponse au changement climatique dans les zones côtières sont renforcées	4. Nombre de CRD ayant intégré les préoccupations liées à l'adaptation au changement climatique dans leurs PDL et procédant à leur mise en œuvre	0	15	Plans de développement local	La coordination entre ministères est faible Faiblesse des capacités opérationnelles des organismes concernés Les capacités des élus locaux sont faibles
	5. Nombre de règlements de zonage élaborés et / ou modifiés en vue d'y intégrer les préoccupations liées à l'adaptation au changement climatique	0	6	Règlements de zonage locaux pour les grandes villes côtières.	

Objectif / Résultats	Indicateur	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Source d'informations	Risques et hypothèses
	6. Niveau de sensibilisation des principales parties prenantes concernant le changement climatique et ses impacts	Inexistant, faible	Haut	Rapports de projet, enquêtes spécialisées, entrevues, discussions	
Résultat 2 – Mesures liées à la gestion des risques climatiques mises en œuvre dans les communautés côtières	7. Pourcentage des parties prenantes ciblées mettant en œuvre les pratiques soutenues à travers les initiatives de démonstration	0 %	60% des communautés ciblées.	Rapports de projet, réalisations sur le terrain	Les villageois ne voient pas l'intérêt de nouvelles pratiques et / ou les conflits sociaux entravent l'adoption de nouvelles pratiques. L'entretien des zones de production de riz est insuffisant pour permettre des mesures d'adaptation efficaces Les capacités des services nationaux sont insuffisantes pour soutenir les actions des agriculteurs (services météorologiques, conseils / vulgarisation, etc.)
	8. Pourcentage des communautés ciblées ayant adopté et mis en œuvre des activités alternatives de subsistance génératrices de revenus	0	50 %	Rapports de projets. Rapports des agents de liaison locaux /enquêtes communautaires	
	9. Pourcentage de terres côtières de production de riz résistant à l'élévation prévue du niveau de la mer	0	50 %	Rapports de projet. Rapports des agents de liaison locaux	
	10. Pourcentage de changement dans la couverture en mangrove des communautés ciblées.	0	75 %	Rapports de projet. Rapports des officiers de liaison locaux. Rapports de diagnostic	
Résultat 3 – Les principales capacités nationales permettant d'entreprendre des travaux analytiques sur les aspects économiques du	11. Nombre de ministères qui ont vu leurs capacités renforcées en matière d'analyse du rapport coût/ bénéfice lié au changement climatique	0	10	Rapports de projet, entrevues, discussions	Les connaissances relatives à l'analyse coût /bénéfice du changement climatique et leur intégration dans les budgets ne sont pas partagées

Objectif / Résultats	Indicateur	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Source d'informations	Risques et hypothèses
changement climatique sont renforcées	12.Types d'outils adoptés et fréquemment utilisés dans les mêmes ministères	0	Augmentation de la nature et de la fréquence d'utilisation	Rapports de projet	avec les administrations concernées Faible engagement des préfectures Important taux de renouvellement du personnel des institutions
Résultat 4 – Les enseignements tirés des activités de démonstration pilotes, des initiatives de renforcement de capacités et des changements de politique sont rassemblés et largement diffusés	13.Nombre d'organismes partenaires nationaux et internationaux auxquels les enseignements tirés du projet ont été transmis	0	50	Rapport d'exécution du projet, bureaux locaux des partenaires et organismes internationaux	Les informations de base ne sont pas représentatives de la majorité des régions côtières et ainsi, les enseignements tirés ne sont pas diffusés
	14.Nombre de visites sur les pages pertinentes des sites Internet associés au projet	0	100/mois	Site Internet qui fournira ces informations	La connexion Internet en Guinée est peu fiable
	15.Nombre de contributions au mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation (ALM)	0	3/année	Siège du PNUD qui fournira ces informations	

ANNEXE B : LISTE DES DOCUMENTS A EXAMINER PAR LES EVALUATEURS

Document de Projet

Situation de Référence

Rapport Annuels d'Activités 2011 à 2015)

Plans de travail et budgets du projet

Rapports de mise en œuvre du projet (PIR) APR/PIR)

Rapports des comités de pilotage

Rapports techniques et publications du projet

Série de rapports de mission

Série rapports d'ateliers

Rapport de l'évaluation à mi-parcours

Articles divers

Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement

CPAP

Rapport d'évaluation à mi-parcours de l'UNDAF (2013-2017)

Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Plan Quinquennal de Développement socio-économique

ANNEXE C : QUESTIONS D'EVALUATION

Il s'agit d'une liste générique, devant être détaillé par l'ajout de questions par le bureau de pays et le Conseiller technique FEM du PNUD sur la base des spécificités du projet.

Critères des questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du fonds des pays les moins avancés du FEM (GEF/LDCF) et aux priorités en matière d'adaptation au changement climatique, d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?			
Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils pertinents avec les objectifs des plans et des stratégies nationaux et locaux dans le domaine du changement climatique ? Et qu'en est-il des objectifs stratégiques du FEM et du cadre d'intervention du PNUD ?	- Appréciation sur le niveau de pertinence avec les objectifs des plans et des stratégies nationaux et locaux dans le domaine du changement climatique - Appréciation sur le niveau de pertinence avec les objectifs stratégiques du FEM - Appréciation sur le niveau de cohérence avec le CPAP du PNUD et UNDAF	- Cadre de programmation du PNUD - Cadre de programmation du FEM - UNDAF - CPAP - Plans de développement nationaux - Stratégies locales - Partenaires techniques et financiers - Partie Nationale - Communautés rurales - PDL	- Revue documentaire - Entretiens
Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils cohérents avec les besoins et les aspirations des communautés bénéficiaires ?	Appréciation sur le niveau de pertinence avec les besoins exprimés par les bénéficiaires au niveau des sites et leur évolution exprimés dans les plans de développement locaux et nationaux	- Communautés locales bénéficiaires - Organisations et associations locales - Communes rurales - ONG et bureaux d'études locaux - Plans de développement locaux et nationaux	- Entretiens - Groupes de discussion - Revue documentaire
Comment l'approche genre a-t-elle été prise en compte dans le développement du projet et comment est-elle intégrée dans la mise en œuvre des activités ?	- Niveau de prise en compte de l'approche genre lors de la formulation du projet - Niveau d'intégration de l'approche genre dans les stratégies de mise en œuvre des activités, au sein du comité de pilotage et des organes de gestion	- Document de projet - Cadre logique - Rapports d'activités - Rapports thématiques - Plans de travail annuels - Membres comité de pilotage	- Entretiens - Groupes de discussion - Revue documentaire

		• Rapport de démarrage • PIRs • Partie Nationale • Unités de coordination • PNUD • Communautés bénéficiaires • Organisations et associations locales • ONG et bureaux d'études locaux • Associations féminines	
• Les activités développées ont-elles permis une séquestration ou/et une réduction des émissions de CO₂ ?	• Superficie reboisée, restaurée ou sauvée	• Rapports d'activités • Rapports thématiques • Partie Nationale • Unités de coordination • Communautés bénéficiaires • Organisations et associations locales • ONG et bureaux d'études locaux	• Entretiens • Groupes de discussion • Revue documentaire •
• Les activités mises en œuvre ont-elles protégées les périmètres rizicoles contre les intrusions des eaux de mer ?	• Superficie des rizières protégées	• Rapports d'activités • Rapports thématiques • Partie Nationale • Unités de coordination • Communautés bénéficiaires • Organisations et associations locales • ONG et bureaux d'études locaux	• Entretiens • Groupes de discussion • Revue documentaire •
• Des solutions alternatives ont-elles permis l'amélioration des revenus des populations ?	• Nombres de bénéficiaires, • Taux d'accroissement des revenus • Autres indicateurs de l'amélioration des conditions de vie	• Rapports d'activités • Rapports financiers • Rapports thématiques • Partie Nationale • Unités de coordination • Communautés bénéficiaires • Organisations et associations locales	• Entretiens • Groupes de discussion • Revue documentaire •

		ONG et bureaux d'études locaux	
Les activités développées ont-elles contribué à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations ?	- Taux d'accroissement des Rendements - Accroissement des Superficies rizicoles et des autres cultures	- Rapports d'activités - Rapports thématiques - Partie Nationale - Unités de coordination - Communautés bénéficiaires - Organisations et associations locales - ONG et bureaux d'études locaux	- Entretiens - Groupes de discussion - Revue documentaire
Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?			
Les résultats relatifs au renforcement de la résilience climatique des communautés des zones cibles du projet ont-ils été atteints ?	Niveau d'atteinte des résultats	- Rapports d'activités - Rapports thématiques - Indicateurs de suivi - PIRs - Partie Nationale - Unités de coordination - PNUD - Communautés bénéficiaires - Organisations et associations locales - ONG et bureaux d'études locaux	- Entretiens - Groupes de discussion - Revue documentaire
- Quel est le taux d'appropriation du projet, de ses activités et résultats par les bénéficiaires ?	- Niveau d'appropriation par les bénéficiaires des activités du projet - Niveau de satisfaction des partenaires et bénéficiaires vis-à-vis de l'implication dans le processus décisionnel et de gestion	- Membres comité de pilotage - Partie Nationale - Unités de coordination - PNUD - Communautés bénéficiaires - Organisations et associations locales - ONG et bureaux d'études locaux - Communes rurales	- Entrevues - Groupes de discussion
Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?			

• Les coûts des activités de reboisement sont-ils raisonnables comparés aux bénéfices	• Rapport coût-bénéfices	• Rapports financiers • Rapports d'activités • Rapports thématiques • Plans de travail annuels • Indicateurs de suivi • PIRs • Communautés bénéficiaires • Organisations et associations locales • ONG et bureaux d'études locaux	• Entretiens • Groupes de discussion • Revue documentaire •
• Les procédures de sélection des opérateurs ont-elles été respectées ?	• Appréciation sur les procédures de sélection des opérateurs	• Parties nationales • Unité de coordination • PNUD • Organisations et associations locales • Communautés locales bénéficiaires • ONG et bureaux d'études locaux	• Entretiens
• Les coûts des endiguements des rizières sont-ils raisonnables comparés aux bénéfices ?	• Rapport coûts -bénéfices	• Rapports financiers • Rapports d'activités • Rapports thématiques • Plans de travail annuels • Indicateurs de suivi • PIRs • Communautés bénéficiaires • Organisations et associations locales • ONG et bureaux d'études locaux	• Entretiens • Groupes de discussion • Revue documentaire
• • Quelle est l'appréciation sur les cadres de collaboration mis en place entre les différentes organisations actives au sein du projet et l'appréciation sur la qualité du travail réalisé par les bureaux d'études et les ONG locales ?	• Appréciation sur le travail réalisé par les bureaux d'études et les ONG locales •	• Partie Nationale • Unités de coordination • PNUD • Communautés bénéficiaires • Organisations et associations locales • ONG et bureaux d'études locaux	• Entretiens

		Communes rurales	
- Les dispositifs de suivi, d'accompagnement et d'évaluation en interne sont-ils réalisés tel que prévu dans le document de projet ?	- Appréciation sur les procédures et les outils de SE et de rapportage - Pertinence avec les exigences du PNUD et du FEM en matière de SE	- Document de projet - Rapport atelier de démarrage - Plans de travail annuels - Rapports d'activités - PIRs - Membres comité de pilotage - Unités de coordination - PNUD	- Entretiens - Revue documentaire
Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?			
Les Comités Locaux se sont-ils appropriés des résultats du projet	Niveau d'appropriation des résultats par les comités locaux	- Partie Nationale - Unités de coordination - PNUD - Communautés bénéficiaires - Organisations et associations locales - ONG et bureaux d'études locaux - Communes rurales	Entrevues
Les collectivités locales, les institutions décentralisées, régionales et nationales se sont-ils appropriés les résultats	Niveau d'appropriation des résultats par les collectivités locales	- Partie Nationale - Unités de coordination - PNUD - Communautés bénéficiaires - Organisations et associations locales - ONG et bureaux d'études locaux - Communes rurales	Entrevues
Quel est le taux de réussite des activités de reboisement et de mise en défens ?	Taux de réussite de reboisement et de mise en défens	- Rapports d'activités - Rapports thématiques - Communautés bénéficiaires - Organisations et associations locales - ONG et bureaux d'études locaux	

Quel est le taux de mise en valeur des rizières réhabilitées ?	Taux de mise en valeur des rizières	- Rapports d'activités - Rapports thématiques - Communautés bénéficiaires - Organisations et associations locales - ONG et bureaux d'études locaux - Indicateurs de suivi	- Revue documentaire - Entrevues - Groupes de discussion
Quelle a été la demande en 2016 des foyers améliorés ?	Nombre de foyers améliorés demandés	- Rapports d'activités - Rapports thématiques - Indicateurs de suivi - Communautés bénéficiaires - Organisations et associations locales - ONG et bureaux d'études locaux	- Revue documentaire - Entrevues - Groupes de discussion
Quel est le taux actuel de réussite des fermes ostréicoles ?	Taux de réussite des fermes ostréicoles	- Rapports d'activités - Rapports thématiques - Communautés bénéficiaires - Organisations et associations locales - ONG et bureaux d'études locaux	- Revue documentaire - Entrevues - Groupes de discussion
Ajouter tout autre indicateur de durabilité pertinent...			
Impact : Existe-t-il des indications à l'effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l'environnement, ou à l'amélioration de l'état écologique ?			
Quel est le niveau de réalisation de l'ensemble des produits attendus et des indicateurs de résultats ?	- Niveau de réalisation de l'ensemble des produits attendus - Niveau de contribution des produits réalisés par rapport aux résultats attendus, sur la base des indicateurs de résultats - Evolution de la valeur des indicateurs	- Cadre logique - Rapports d'activités - Rapports thématiques - Plans de travail annuels - Indicateurs de suivi - PIRs - Partie Nationale - Unités de coordination	- Revue documentaire - Entrevues - Groupes de discussion

		• PNUD • Communautés bénéficiaires • Organisations et associations locales • ONG et bureaux d'études locaux	
• Les conditions préalables à l'obtention des impacts ont-elles été mises en place ? •	• Appréciation sur la probabilité d'atteinte des impacts • Facteurs pouvant influencer sur l'atteinte des impacts •	• Cadre logique • Rapports d'activités • Rapports thématiques • Plans de travail annuels • Indicateurs de suivi • PIRs • Partie Nationale • Unités de coordination • PNUD • Communautés bénéficiaires • Organisations et associations locales • ONG et bureaux d'études locaux	• Revue documentaire • Entrevues • Groupes de discussion •
• Le projet a-t-il eu des effets attendus ou non attendus sur les revenus et la vie des bénéficiaires et a-t-il contribué à la réduction du stress environnemental et/ou l'amélioration du statut écologique •	• Effets et changements attendus ou non sur les revenus et la vie des bénéficiaires • Niveau de sensibilisation du public sur les questions de conservation de la biodiversité et le soutien du public pour les activités de conservation • Degré de contribution des activités du projet à l'atteinte des OMD et du changement climatique avec une attention particulière concernant, le genre et de la réduction de la pauvreté •	• Cadre logique • Rapports d'activités • Rapports thématiques • Plans de travail annuels • Indicateurs de suivi • PIRs • Partie Nationale • Unités de coordination • PNUD • Communautés bénéficiaires • Organisations et associations locales • ONG et bureaux d'études locaux	• Revue documentaire • Entrevues • Groupes de discussion •

ANNEXE D: ÉCHELLES DE NOTATIONS

Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le suivi et l'évaluation et les enquêtes 6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes 5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures 4 Modérément satisfaisant (MS) 3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes 2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs 1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes	Notations de durabilité : 4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité 3 Moyennement probable (MP) : risques modérés 2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants 1 Improbable (U) : risques graves	Notations de la pertinence 2 Pertinent (P) 1 Pas pertinent (PP) Notations de l'impact : 3 Satisfaisant (S) 2 Minime (M) 1 Négligeable (N)
Notations supplémentaires le cas échéant : Sans objet (S.O.) Évaluation impossible (E.I.)		

ANNEXE E : FORMULAIRE D'ACCEPTATION DU CODE DE CONDUITE DU CONSULTANT EN EVALUATION

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation¹⁷

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : _____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à *lieu* le *date*

Signature : _____

¹⁷ www.unevaluation.org/unegcodeofconduct

ANNEXE F : GRANDES LIGNES DU RAPPORT D'EVALUATION¹⁸

- i.** Page d'introduction :
 - Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
 - N° d'identification des projets du PNUD et du FEM
 - Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation
 - Région et pays inclus dans le projet
 - Programme opérationnel/stratégique du FEM
 - Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
 - Membres de l'équipe d'évaluation
 - Remerciements
- ii.** Résumé
 - Tableau de résumé du projet
 - Description du projet (brève)
 - Tableau de notations d'évaluation
 - Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements
- iii.** Acronymes et abréviations
(Voir : Manuel de rédaction du PNUD¹⁹)
- 1** Introduction
 - Objectif de l'évaluation
 - Champ d'application et méthodologie
 - Structure du rapport d'évaluation
- 2** Description et contexte de développement du projet
 - Démarrage et durée du projet
 - Problèmes que le projet visait à régler
 - Objectifs immédiats et de développement du projet
 - Indicateurs de base mis en place
 - Principales parties prenantes
 - Résultats escomptés
- 3** Conclusions
(Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d'un (*) doivent être notés²⁰)
- 3.1** Conception/Formulation du projet
 - Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)
 - Hypothèses et risques
 - Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
 - Participation prévue des parties prenantes
 - Approche de réplication
 - Avantage comparatif du PNUD
 - Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
 - Modalités de gestion
- 3.2** Mise en œuvre du projet
 - Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et

¹⁸ Le rapport ne doit pas dépasser 40 pages au total (en excluant les annexes).

¹⁹ Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008

²⁰ Utilisation d'une échelle de notations de six points : 6 Très satisfaisant, 5 : Satisfaisant, 4 : Partiellement satisfaisant, 3 : Partiellement insatisfaisant, 2 : Insatisfaisant et 1 : Très insatisfaisant. Voir la section 3.5 à la page 37 pour plus d'explications sur les notations.

résultats du projet lors de la mise en œuvre)

- Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)
- Commentaires provenant des activités de suivi et d'évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative
- Financement du projet :
- Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (*)
- Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l'exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre (*) et questions opérationnelles

3.3 Résultats des projets

- Résultats globaux (réalisation des objectifs) (*)
- Pertinence(*)
- Efficacité et efficience (*)
- Appropriation par le pays
- Intégration
- Durabilité (*)
- Impact

4 Conclusions, recommandations et enseignements

- Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
- Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
- Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
- Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite

5 Annexes

- TR
- Itinéraire
- Liste des personnes interrogées
- Résumé des visites sur le terrain
- Liste des documents examinés
- Tableau des questions d'évaluation
- Questionnaire utilisé et résumé des résultats
- Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

ANNEXE G : FORMULAIRE D'AUTORISATION DU RAPPORT D'EVALUATION

(À remplir par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM affecté dans la région et à inclure dans le document final)

Rapport d'évaluation examiné et approuvé par

Bureau de pays du PNUD

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____

CTR du PNUD-FEM

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____

ANNEXE 2 : ITINERAIRE DE LA MISSION DE TERRAIN

Numéro	Date	Lieu de départ	Lieu d'arrivée
1	27/9/16	Conakry	Forécariah (rencontre des autorités préfectorales)
2	27/9/16	Forécariah	Kaback (rencontrer des autorités locales et communautés ; visite des réalisations)
3	27/9/16	Kaback	Coyah (nuit)
4	28/9/16	Coyah	Kakossa (rencontre des autorités locales et communautés ; visite de réalisations)
5	28/9/16	Kakossa	Boffah (nuit, rencontre avec les autorités préfectorales)
6	28/9/16	Boffah	Koba (rencontre des autorités locales et communautés ; visite des réalisations)
7	28/9/16	Koba	Kito (rencontre des communautés et visite des réalisations)
8	28/9/16	Kito	(Retour de Kito) Koba ; Visite de l'usine à glace Fin de la mission ;
9	30/9/16	Koba	Retour à Conakry

ANNEXE 3 LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Numéro	Nom et Prénoms	Adresse
1	Pr. Kandè Bangoura	Coordinateur du Projet RAZC
2	Dr. Thierno Alhousseyni Barry	Expert renforcement des capacités au RAZC
3	Mr. Elhadj Th. Saidou Diallo	Expert en S&E au projet RAZC
4	Dr. Selly Camara	Directeur National du Programme Environnement et Développement Durable
5	Mr. Eloi Kouadio IV	Directeur Pays Adjoint du PNUD Guinée
6	Mr. Mamadou Kalidou Diallo	Expert en S&E du programme Environnement du PNUD Conakry
7	Mr. Sylvain Ki	Expert en S&E au PNUD Conakry
8	Mr. Sékou Camara	Chef Division Aménagement, Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (DATU)
9	Dr. Mamadou Lamine Bah	Directeur National de la Météorologie
10	Mr. Facinet Soumah	Chef Division Equipement à la Direction Nationale de la Météorologie
11	Mr. Mamadou Tounkara	Cadre de la Direction Nationale de la Météorologie
12	Dr. Famoï Béavogui	Directeur général de l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)
13	Dr. Mamadou Soumah	Directeur de la Station IRAG de Koba, Boffah
14	Mr. Ahmadou Sébory Touré	Point Focal Opérationnel National du FEM
15	Dr. Amadou Lamine Bamy	Directeur Général du Centre National de Recherche Halieutique de Boussoura (CNSHB)
16	Mr. Djibril Sacko	Directeur Général Adjoint CNSHB
17	Dr. Youssouf Condé	Directeur Général du Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané (CERESCOR)
18	Mme. Aminata Camara	Agent de Liaison du projet RAZC à Koba
19	Mr. Alhassane Camara	Préfet de Forécariah
20	Mr. Sekou Koyah Mara	Sous-Préfet de Kaback
21	Mr. Naby Yansané	Maire de la Commune de Kaback
22	Mr. M'bemba Youla	Président du CCL de Kaback
23	Mr. Mohamed Lamine Camara	Sous-Préfet Adjoint de Kakossa
24	Mr. Elhadj Daouda Camara	Maire de Kakossa
25	Mr. Lansana Sylla	Président du CCL de Kakossa
26	Mme. Hadja Aïcha Sacko	Préfet de Boffah
27	Mr. Amadou Soumah	Maire de la Commune Urbaine de Boffah
28	Mr. Thierno Diao Baldé	Secrétaire Général Décentralisation Boffah
29	Mr. Ibrahima 133 Soumah	Directeur Préfectoral de l'Environnement de Boffah
30	Mr. Lamine Touré	Sous-Préfet de Koba
31	Mr. Mohamed Lamine Bangoura	Maire de la Commune de Koba
32	Mr. Koni Fodé Bangoura	Président du CCL Koba

ANNEXE 4 RESUME DES ENTRETIENS

	Institutions rencontrées	Résumés des entretiens
1	Equipe du Projet	Prise de contact avec l'équipe du projet sous l'égide du Coordinateur du Projet Pr. Kandè Bangoura. L'équipe explique les objectifs du projet et les réalisations (restauration de la mangrove, foyers améliorés, énergie solaire pour éclairage de lieux publics, saliculture solaire fermes ostréicoles, riziculture améliorée résistante à l'eau salée, protection des terres de cultures par la réparation de digue et de diguettes, la prise en compte des CC dans les PDLs, l'élaboration du plan schéma directeur des villes côtières).
2	BP-PNUD Guinée	Rencontre du Directeur Adjoint Pays PNUD Guinée et l'équipe des évaluateurs du PNUD. Le rappel des principes et conditionnalités de S&E par Mr. Eloi Kouadio IV et les exigences de S&E dont le respect du délai du contrat et l'indépendance des opinions des consultants.
3	Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (DATU)	La DATU a bénéficié de l'appui du projet pour l'élaboration du schéma directeur des villes côtières de Boké, Conakry et Coyah. La DATU souhaite la continuation du projet pour continuer à bénéficier de l'appui du projet à cause de sa pertinence.
4	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB)	Un cadre de ce centre de recherche a été consultant au projet pour étudier la situation de base. Trois fermes ostréicoles et trois fumoirs améliorés de poissons ont été réalisés par le projet au profit des communautés. Projet pertinent, efficace et durable du point de vue environnemental et financier. Cependant, il faut renforcer organiser la sensibilisation et la formation des bénéficiaires ; et favoriser les échanges intercommunautaires pour appropriation.
5	Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbané (CERESCOR)	Le projet a appuyé la formation doctorale au centre, collaboré à la production de 7000 foyers améliorés et de deux fours. Par le canal de l'appui à la Météorologie Nationale, le CERESCOR a bénéficié d'une station météo automatique. Enfin, quelques études scientifiques liées au changement climatique ont eu lieu.
6	Direction Nationale de la Météorologie (DNM)	La Météorologie Nationale a reçu 5 stations automatiques, 6 ordinateurs portables et 350 pluviomètres paysans. De même une station agrométéorologique a été installée à la station agronomique de Koba. De son côté, la Direction de la Météorologie Nationale a élaboré un Bulletin Agrométéorologique pendant trois ans. Aussi, la DNM a diffusé des informations aux cadres du développement rural à l'intention des médias dont elle a assuré la formation. Bien que la collaboration entre ce projet et DNM fût fructueuse, deux problèmes assaillent la DNM : le coût de fonctionnement des stations et la transmission d'informations en temps réel.
7	Directeur général de l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)	Un contrat de collaboration entre le projet et cet institut, portant sur le test de variétés, prenant en compte le cycle végétatif du riz, fut signé. Selon le choix des paysans sur la base des résultats de recherche, une variété adaptée à la salinité des sols, dont le cycle végétatif est allé de 140 jours à 120 jours est adoptée ; le rendement est allé de 1T à 3.5T. Selon la Direction et les experts de l'IRAG, ce projet a été pertinent (variété à cycle court), efficace (rendement allant de 400kg à 3.5T), efficient (augmentation de revenus) et durable (choix de la variété par les paysans). Cependant l'IRAG ne pourra pas continuer à accompagner les paysans. Il est important de développer les technologies nécessaires ; donc une nouvelle phase du projet est demandée.
8	Préfecture de	Le Préfet rencontré reconnaît les bienfaits du projet. Il répond volontiers

	Forécariah	que l'intervention du projet a été pertinente, efficace, efficiente et certainement durable par le fait d'avoir formé les cadres des préfectures et communes à la prise en compte des considérations climatiques dans les plans et programmes de développement. Il a particulièrement apprécié la restauration des forêts de mangrove pour la protection des plaines dans les îles, l'appui pour l'élaboration du schéma directeur d'aménagement urbain, la mise à disposition de foyers améliorés. Il souhaite la continuation du projet
9	Commune de Kaback	Autorités et communautés ont accueilli la mission avec ferveur. Le sous-préfet exprime la satisfaction des populations qui reconnaissent la pertinence des interventions du projet qui a aidé à résoudre leurs problèmes : la restauration de quelques endroits de la digue principale de l'île, la restauration des diguettes, le curage d'un canal autrefois bouché, l'appui aux femmes en maraîchage et foyers améliorés, la production du sel solaire, la ferme ostréicole, le reboisement, la fourniture de kits d'éclairage solaire, l'amélioration de rendement des cultures de riz, fumoir améliorés de poissons et ruches kenyanes. En résumé de l'entretien, le gros problème à résoudre pour l'île de Kaback reste la reconstruction de la digue de protection principale sans laquelle toutes les autres activités seront vouées à l'échec. Désormais, un conseiller sera chargé des changements climatiques au sein du bureau de la Commune.
10	Commune de Kakossa	Les deux îles sont situées l'une près de l'autre. Toutes les activités réalisées à Kakossa sont les mêmes que celles de Kaback. Les problèmes rencontrés sont aussi identiques. Le niveau des terres à Kakossa est dangereusement bas. Cette île est en réel danger de submersion, au point que la mission n'a pas pu visiter les réalisations du projet du fait de l'inondation des routes qui ne sont que des digues. En matière de durabilité, le manque d'ouvrier qualifié pour réparer les foyers améliorés a été signalé. Les autres réalisations seraient répliquables.
11	Préfecture de Boffah	A Boffah, le Préfet est nouveau. C'est le Directeur Préfectoral de l'Environnement qui a briefé la mission sur les réalisations du projet. La formation des élus locaux sur la prise du CC dans les pans de développement, reboisement en mangrove, maraîchage, fumoirs améliorés, aménagement des terres de culture, élevage des huîtres, ruches kenyanes, révision des PDL. Les autorités ont été bien impliquées dans les phases du projet. Souhaits formulés : prolonger le projet et l'étendre à d'autres sous-préfectures de Boffah.
12	Commune de Koba	Le maire de la Commune et le Sous-Préfet sont rencontrés. Toutes les deux personnalités sont unanimes que le projet a réalisé toutes activités prévues. La rencontre avec les populations sous l'égide du président des communautés locales (CCL) a reconnu les mêmes faits : reboisement très réussi, amélioration du rendement des cultures, digue de protection réussie au point que les populations sont revenues au port de pêche de Kindiady et empêchent désormais toute coupe de bois dans la mangrove. Cependant, les plaines de cultures ont besoin d'une meilleure protection par la reconstruction de la ceinture. En plus des autres activités citées par le DPE, il existe aussi une unité de fabrique de glace pour les mareyeuses.
13	Ile de Kito	Située en face de Koba, les communautés de Kito se disent satisfaites de l'appui qu'elles ont eu du projet. Elles se disent capables d'exécuter toutes les activités faites en leur faveur par le projet mais souhaitent continuer à bénéficier de cette assistance qui ne leur coûte aucun effort.

ANNEXE 5 LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS AU FIN DE L’EVALUATION FINALE

Document du projet RAZC

- Aménagement du territoire urbanisme et changement climatique, DATU, Novembre 2011.
- Appel à candidature pour l’initiation de groupements paysans de Kito, Koba, kakossa et Kaback à la technologie d’élevage d’huître dans le cadre de la mise en œuvre du projet, RAZC, Septembre 2011.
- Comité de Pilotage 2011, RAZC, Décembre 2011.
- Coordination du Projet RAZC, Rapport final d’activité (2011-2016), Juin 2016.
- Direction Nationale de la Météorologie, Elaboration et diffusion du bulletin sur les conseils météorologique pour l’année 2014.
- Document de projet, intitulé du projet : Renforcement de la résilience et adaptation aux impacts négatifs du changement climatique dans les zones côtières vulnérables de la Guinée, Thierno Saïdou DIALLO, Expert en S&E, Février 2012.
- Evaluation des capacités des services charges des données météorologiques, Direction Nationale de la Météorologie, Décembre 2011.
- Formation des Parties Prenantes sur les risques des changements climatiques et leurs impacts négatifs sur les activités Socio-économiques en zone côtière Guinéenne, RAZC, Janvier 2012.
- Impacts des changements climatiques sur la pêche, RAZC, Novembre 2011.
- Impacts des foyers améliorés distribués par le projet RAZC, RAZC, Mars 2012.
- Projet d’initiation des groupements paysans de Kito, Koba, Kakossa et Kaback à la technologie d’élevage d’huîtres, agretage, Août 2011.
- Projet RAZC, rapport de l’atelier de renforcement des capacités des cadres sur l’économie du changement climatique, CERESCOR, 2 & 3 Septembre 2015.
- Projet RAZC, rapport de l’évaluation à mi-parcours, Tamara Levine et Ahmed Faya Traore, Février 2014.
- Projet RAZC, rapport final sur les impacts des activités menées par le projet RAZC de 2011 à 2013 dans les communes rurales de Kaback, Kakossa et Koba , Aout 2014.
- PTA 2012 Relisience And Adaptation, RAZC, Janvier 2012.
- PTA 2012 Resilience And Adaptation, PUNUD, Février 2012.
- Rapport annuel 2011 projet RAZC, RAZC, Décembre 2011.
- Rapport d’activités du deuxième trimestre 2012, RAZC, Juillet 2012.
- Rapport d’activités du premier trimestre 2012, RAZC, Avril 2012.
- Rapport de mission d’évaluation des travaux sur les diguettes à kabck, kakossa, koba et kito, RAZC, Mars 2012.
- Rapport de mission du projet RAZC mois de Novembre 2011.
- Rapport de mission du projet RAZC, RAZC, Août 2012.
- Rapport de mission du projet RAZC, Suivi & Evaluation, Août 2011.
- Rapport de mission sur le maraichage, la saliculture et la sensibilisation sur l’utilisation rationnelle des foyers améliorés, RAZC, Juin 2012.
- Rapport de mission sur le maraichage, la saliculture et la sensibilisation sur l’utilisation rationnelle des foyers améliorés, RAZC, Mai 2012.
- Rapport d’évaluation 1er trimestre 2012 et la distribution des foyers améliorés 2011.
- Rapport de suivi et d’évaluation 2011, RAZC, Décembre 2012.

Documents de politiques/stratégie nationales

- Plan D'action National D'adaptation Aux Changements Climatiques (PANA) De La République De Guinée, Pana Guinée, Octobre 2007.
- République de Guinée, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté DSRP III (2013-2015).
- République de Guinée, Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements (PANA, 2007).
- République de Guinée, Plan Quinquennal de Développement Socio-économique (2011-2015).
- République de Guinée, Politique Nationale Genre, 2011.
- République de la Guinée, Ministère de l'Environnement et aux eaux et forêts, Politique Nationale de l'environnement, 2011.

UNDP

- PNUD, Bureau de l'évaluation 2012, Directives pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM.
- République de Guinée/PNUD, Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD), 2007-2011.

Autres

- Accord de services spéciaux n°007/ RAZC /2011.
- Accord de services spéciaux n°008/ RAZC /2011.
- Accord de services spéciaux n°009/ RAZC /2011.
- Accord de services spéciaux n°010/ RAZC /2011.
- Accord de services spéciaux n°011/ RAZC /2011.
- Accord de services spéciaux n°012/ RAZC /2011, ONG AGRETAGE, octobre 2011.

ANNEXE 6 MATRICE DES QUESTIONS D’EVALUATION & RESULTATS

Questions
Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du fonds des pays les moins avanca du FEM (GEF/LDCF) et aux priorités en matière d’adaptation au changement climatique, d’environnement et de développement au niveau local, régional et national ?
• Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils pertinents avec les objectifs des plans et des stratégies nationaux et locaux dans le domaine du CC ? • Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils pertinents avec objectifs stratégiques du FEM et du cadre d’intervention du PNUD ?
Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils cohérents avec les besoins et les aspirations des communautés bénéficiaires ?
Comment l’approche genre a-t-elle été prise en compte dans le développement du projet et comment est-elle intégrée dans la mise en œuvre des activités ?
Le montage et la définition des arrangements institutionnels du projet ont-ils été suffisamment flexibles pour prendre en compte l’évolution du contexte national et des parties prenantes
Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?
Quel est le taux de réussite des activités de reboisement et de mise en défens ?
Quel est le taux de mise en valeur des rizières réhabilitées ?
Quelle a été la demande en 2016 des foyers améliorés ?
Dans quelle mesure les résultats relatifs au renforcement de la résilience climatique des communautés des zones cibles du projet ont-ils été atteints ?
Quel est le taux d’appropriation du projet, de ses activités et résultats par les bénéficiaires ?
Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?
Les coûts des activités de reboisement sont-ils raisonnables comparés aux bénéfices
Les procédures de sélection des opérateurs ont-elles été respectées ?
Les coûts des endiguements des rizières sont-ils raisonnables comparés aux bénéfices ?
Quelle est l’appréciation sur les cadres de communication et de collaboration mis en place entre les différentes organisations actives au sein du projet et l’appréciation sur la qualité du travail réalisé par les bureaux d’études et les ONG locales ?
Les dispositifs de suivi, d’accompagnement et d’évaluation en interne sont-ils réalisés tel que prévu dans le document de projet ?
Des solutions alternatives ont-elles permis l’amélioration des revenus des populations ?
Les mécanismes, modalités et moyens de coordination et de gestion administrative, comptable et financière ont-ils été performants ?
Le projet a-t-il appliqué les recommandations de la mission d’évaluation à mi-parcours
Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?
Les Comités Locaux se sont-ils appropriés des résultats du projet
Les collectivités locales, les institutions décentralisées, régionales et nationales se sont-ils appropriés les résultats
Les indicateurs de 1à 3 relatifs aux capacités de résilience des communautés locales ont-ils été atteints.

Impact : Existe-t-il des indications à l'effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l'environnement, ou à l'amélioration de l'état écologique ?
Quel est le niveau de réalisation de l'ensemble des produits attendus et des indicateurs de résultats ?
Les conditions préalables à l'obtention des impacts ont-elles été mises en place ?
Le projet a-t-il eu des effets attendus ou non attendus sur les revenus et la vie des bénéficiaires et a-t-il contribué à la réduction du stress environnemental et/ou l'amélioration du statut écologique
Les activités développées ont permis une séquestration ou/et une réduction des émissions de CO ₂ ?

ANNEXE 7 ATTEINTES DES INDICATEURS

Objectif / Résultats	Indicateur (Poids affecté)	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Eléments d'analyse	Taux de réalisation (%)
Objectif - Renforcer la protection des communautés et zones côtières guinéennes vulnérables contre les effets négatifs du changement climatique et de la variabilité du climat	16. Pourcentage du budget national alloué et dépensé pour l'adaptation au CC dans les zones côtières (0.4)	0%	0.5 %	Le plan quinquennal de Développement (2010-2015) a alloué 1142857 US\$ au MEFF comme contribution du Gouvernement aux projets relatifs à la protection de l'environnement. Nous supposons qu'une partie sera utilisée pour la protection des plaines côtières des intrusions marines. Ceci représente 0.35 % du budget d'investissement pour la Guinée	70 %
	17. Pourcentage du budget des préfectures alloué et dépensé pour l'adaptation au CC (0.4)	0	2%	Estimé par l'équipe du projet à environ 0,5%	25 %
	18. Nombre d'acteurs guinéens (ONG, associations, instituts de recherche et services techniques) participant à la mise en œuvre des activités d'adaptation au CC dans les zones côtières (0.2)	0	20	53 acteurs guinéens ont participé à la mise en œuvre du projet : - 7 institutions publiques (IRAG, CERESCOR, SPMMLC, CNSHB, OGUIDAP, Direction de la Météorologie Nationale, CREVIST), - 28 Associations et groupements des sites du projet, et - 18 ONG et bureaux d'études et de conseils	100 %
Taux de réalisation de l'objectif					58 %

Résultat 1 – Les capacités en matière de prévision et de réponse au changement climatique dans les zones côtières sont renforcées	19. Nombre de CRD ayant intégré les préoccupations liées à l'adaptation au CC dans leurs PDL et procédant à leur mise en œuvre (0.4)	0	15	Initialement, le projet avait planifié la révision de 15 plans de développement local (PDL). 23 autres Communes côtières appartenant aux préfectures ciblées par le projet, ont demandé à la Direction nationale de développement local, de réviser leurs PDLs. Donc, un total de 38 PDLs a été révisé en termes d'intégration des préoccupations liées à l'adaptation au CC.	100 %
	20. Nombre de règlements de zonage élaborés et / ou modifiés en vue d'y intégrer les préoccupations liées à l'adaptation au CC (0.4)	0	6	Le projet a soutenu l'intégration des risques climatiques dans le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain : - Des villes de Kamsar et Dubréka. - La ville de Conakry étendue à la Préfecture de Coyah D'autres part, un guide méthodologique pour l'intégration du CC a été élaboré et adopté par le ministère de la Ville et Aménagement du Territoire.	50 %
	21. Niveau de sensibilisation des principales parties prenantes concernant le CC et ses impacts (0.2)	Inexistant, faible	Haut (3 sur 5) Moyen à haut)	Etat actuel : moyen à haut. Si le niveau de sensibilisation des bénéficiaires (communautés locales et groupes socio-économiques) est relativement intéressant, celui des parties prenantes au niveau central à Conakry est moins important.	60 %
Taux de réalisation du Résultat (1)					72 %
Résultat 2 – Mesures liées à la gestion des risques climatiques mises en œuvre dans les communautés côtières	22. Pourcentage des parties prenantes ciblées mettant en œuvre les pratiques soutenues à travers les initiatives de démonstration (0.3)	0 %	60% des communautés ciblées.	L'ensemble des bénéficiaires directs du projet (les communautés locales et les groupes socio-économiques) des sites pilotes de Koba, Kaback, Kakossa et Kito ont mis en œuvre des pratiques soutenues à travers les initiatives de démonstration. NB : Il n'y a pas d'information précise à ce niveau notamment en ce qui concerne l'état initial	100 %

	23. Pourcentage des communautés ciblées ayant adopté et mis en œuvre des activités alternatives de subsistance génératrices de revenus (0.3)	0	50 %	Un certain nombre de communautés ciblées ont adopté et mis en œuvre des activités alternatives de subsistance génératrices de revenus. NB : Il n'y a pas d'information précise à ce niveau notamment en ce qui concerne l'état initial	80 %
	24. Pourcentage de terres côtières de production de riz résistant à l'élévation prévue du niveau de la mer (0.2)	0	50 %	Les superficies actuellement aménagées pour la culture du riz sont de 30 000 ha. Par suite la cible du projet est de 15 000 ha. Le Projet a permis de renforcer la résilience de 2154 ha de plaines rizicoles à kaback, Kakossa, Koba et Kito	15 %
	25. Pourcentage de changement dans la couverture en mangrove des communautés ciblées (0.2)	0	75 %	Le projet a reboisé 167 ha en mangrove et arrière mangrove dans les différents districts y compris les superficies mises en place par les producteurs de charbon à Douprou et Tanènè (Dubréka). En plus 210 ha ont été mis en défens dans les 4 sites NB : Il n'y a pas d'information précise sur l'état initial. Après concertation avec l'équipe du projet, on a estimé le % de changement dans la couverture en mangrove des communautés ciblées à 60 %	80 %
Taux de réalisation du Résultat (2)					73 %
Résultat 3 – Les principales capacités nationales permettant d'entreprendre des travaux analytiques sur les aspects économiques du CC sont renforcées	26. Nombre de ministères qui ont vu leurs capacités renforcées en matière d'analyse du rapport coût/ bénéfice lié au CC (0.5)	0	10	12 institutions (dont 10 Ministères) ont participé à des formations qui ont portées sur des questions en relation avec le CC. Un seul atelier a réellement porté sur l'analyse du rapport coût/bénéfice. Les entretiens avec les différents Ministères ont révélé qu'il y a une faible maîtrise de cette question du coût/bénéfice lié au CC.	40 %
	27. Types d'outils adoptés et fréquemment utilisés dans les mêmes ministères (0.5)	0	Augmentation de la nature et de la fréquence d'utilisation	Un guide méthodologique pour l'intégration du CC dans les PDLs a été élaboré par la Direction Nationale du Développement Local au sein du Ministère de l'Administration du Territoire. Cet outil traite de manière superficielle les aspects économiques liés au CC	30 %
Taux de réalisation du Résultat (3)					35 %

Résultat 4 – Les enseignements tirés des activités de démonstration pilotes, des initiatives de renforcement de capacités et des changements de politique sont rassemblés et largement diffusés	28. Nombre d'organismes partenaires nationaux et internationaux auxquels les enseignements tirés du projet ont été transmis (0.4)	0	50	Il n'y a pas eu d'initiatives spécifiques de transmission des enseignements tirés du projet à des organismes partenaires nationaux et internationaux. Cependant, le projet a réalisé plusieurs activités qui peuvent contribuer à cela : ▪ 6 ateliers de sensibilisation au niveau local avec la participation de près de 400 personnes. ▪ La production de trois documentaires sur le projet ▪ Au niveau international : lors de la 20ème et 21ème Conférence des Parties à la CCNUCC respectivement à Lima (Décembre 2014) et à Paris (Décembre 2015). On estime à 30 le nombre d'organismes partenaires nationaux et internationaux avec qui les enseignements du projet ont été partagés	60 %
	29. Nombre de visites sur les pages pertinentes des sites Internet associés au projet (0.3)	0	100/mois	L'équipe du projet a mis à notre disposition 06 liens de sites web en relation avec le projet : i) le lien du PNUD fonctionne, ii) un lien n'a pas de relation avec le projet et iii) les quatre autres liens ne sont pas fonctionnels. L'évaluation à mi-parcours avait noté les sites web de guimeteoclimat et dans sjp1.estis.net/sites/cerescor Sont fonctionnels On estime le taux de réalisation de cette activité à 20 %.	20 %
	30. Nombre de contributions au mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation (ALM) (0.3)	0	3/année	Ne projet n'a pris aucune initiative pour partage les enseignements tirés du projet avec la plateforme ALM	0 %
Taux de réalisation du Résultat (4)					30 %

ANNEXE 8 LES REALISATIONS DU PROJETS

ANNEXE 8.1. ATELIERS DE SENSIBILISATION

Ateliers de Sensibilisation		
Lieu	Désignation	Participants
Boké : du 9 au 11 Avril 2013	Atelier d'information et de sensibilisation des parties prenantes sur les risques des CCs et leurs impacts négatifs sur les infrastructures	39
Coyah : du 17 au 19 Avril 2013		48
Koba : le 29/08/2013	Atelier d'information et de sensibilisation des parties prenantes sur les impacts négatifs du CC sur la zone côtière.	64
Kaback : le 27/08/2013		63
Koba (Kitto-Daoro) et (Taboriah-Bandikoro) : le 21/11/2013	Journées portes ouvertes sur les essais «Tests de nouveaux cultivars de riz tolérants à l'eau salée et à l'acidification de sol» et «Tests de semis direct à la volée en riziculture de mangrove»	113
Forécariah (Kaback) : le 24/12/2013		73
Kabak / Kakossa/ Koba	Ateliers de sensibilisation et d'appui contre la propagation du virus Ebola en relation avec le CC dans les 03 CR (Koba, Kakossa et Kaback)	Non disponibles

ANNEXE 8.2. ATELIERS DE FORMATION & DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Ateliers de formation & de renforcement des capacités			
Lieu	Désignation	Participants	Organisateur
Conakry : 25 au 26 Juillet 2013	Atelier de formation de 20 cadres du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction sur la prise en compte des effets du CC dans les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de Kamsar et Dubréka	25	Bureau d'études ARTECH
Conakry : 10- Décembre 2013	Atelier d'initiation sur un système d'alerte précoce pour soutenir la gestion des zones côtières et la mise en œuvre d'un système de suivi des risques et impacts liés au CC	45	Bureau d'étude GUI-METEO CLIMAT
Coyah : 6 au 9 Janvier 2014	Atelier de formation des parties prenantes sur l'intégration du CC dans les plans d'investissement préfectoraux de la zone côtière guinéenne.	42	Projet RAZC
CNPG : 2-3 Septembre 2015	Atelier de renforcement des capacités des cadres des structures déconcentrées du Ministère du Plan et des parties prenantes sur l'économie du CC et la conception de mesures d'adaptation	40	IAC/BUDEC RAZC
CERESCOR Novembre 2015	Atelier de formation des points focaux désignés par leurs départements techniques sur l'économie du CC et d'orientation sur le processus de programmation des investissements publics axés sur la vulnérabilité climatique.	60 Dont 15 femmes	Projet RAZC

ANNEXE 8.3. ACTIVITES DE REFORESTATION ET MISE EN DEFENS

SITE	Activités réalisées	REBOISEMENT		Observations
		District/Village	Superficie/ha	
Kaback	Reboisement	Karangbany1Gore	0,7650	Plantation privée
		Karangbany 1	18,0025	Plantation communautaire
		Karangbany 2	2,96153	Plantation privée
		Karangbany 3	20,2069	Plantation communautaire
		Konimodia	6,93441	Plantation privée
		Kèka	4,0	
Kakossa	Reboisement	Village	Superficie/ha	
		Menyiré	2,646680	Plantation communautaire
		Menyiré	3,879530	Plantation communautaire
		Kaïnté	0,332351	Plantation privée
		Kaïnté	0,481758	Plantation privée
		Kaïnté	0,217097	Plantation privée
		Gbèngbèta	1,094590	Plantation communautaire
		Yéniyah	0,994756	Plantation privée
		Yéniyah	1,300920	Plantation communautaire
		Yéniyah	1,334190	Plantation communautaire
		Bouboudè		
		Khélifili	2,644668	Plantation communautaire
		Soungouya	0,33235	Plantation privée
		Khélifily	2,300	
		Soungouya	2,01621	Plantation privée
		Soungouya	0,21710	Plantation privée
		Kansiyiré	2,56219	Plantation communautaire
		Bouboudè	1,300610	Plantation communautaire
Koba	Reboisement	Site de Koba		
		Menkinet	2,077790	Plantation Privée
		Kabonton/Taboriah1	6,20382	Plantation Privée
		Kabéléya/ Souguébounyi	4,12325	Plantation Communautaire
		Bounet/Souguébounyi	5,22160	Plantation Communautaire
		Bokhinenè/Dixinn	12,00000	Plantation Communautaire (mangrove)
		Kindiadi/Kobararé	2,500	Plantation Communautaire (mangrove)
		Boussoura	4,07735	Plantation Privée
		Kassonya /Konibale	1,00659	Plantation Privée
		Taboriyah1	3,08647	Plantation communautaire
		Kabeleya	4,14139	Plantation Privée
		Kitikata/Taboria1	4,03844	Plantation communautaire (mangrove)
		Sayonya	10,0	Plantation communautaire (mangrove)
		Kito		Site de Kito
Daoro/Börö	0,92446			Plantation Privée
Douera/Kotèya	3,42252			Plantation communautaire
Mampaya/Yangoya	4,000			Plantation communautaire
Doyéma/Börö	11,61440			Plantation Communautaire
Katandé/Kotèya	2,164190			Plantation Privée
Sinènè/Bööro	7,69938			Plantation Communautaire

REHABILITATION DE PERIMETRES RIZICOLES DEGRADES

Commune	Activités réalisées	REHABILITATION DE PERIMETRES RIZICOLES DEGRADES		Observations
		Village	Superficie protégée / (ha)	
Kaback	Renforcement diguettes de protection, Curage du canal secondaire	Konimodouya	250	Périmètre communautaire
		Katonko	113	Communautaire
		Yélibanet à Bolimanda Curage du canal secondaire 4200 m	160 ha	Communautaire
Kakossa	Renforcement diguettes, curage Canal, Fermeture de drains	Village	Superficie/ha	
		Tönèta	250	Communautaire
		Diguekhambi	290	Communautaire

Koba	Renforcement diguettes de protection , Curage de canal Réhabilitation d'ouvrage de régulation de Kindiady	PERIMETRES RIZICOLES DEGRADES		
		Kabonton/ district Taboriah2	164	Communautaire
		Bandikoro/District Taboria2	154	Communautaire
		Kindiadi/District Kobararé (réhabilitation ouvrage)	511	Communautaire
		Kitikata/District Taboriah2	150	Communautaire
Kito				
		Daoro/Börö	87	Communautaire
		Sinènè/Bööro	77	Communautaire
		Dakonta	87	Communautaire
		Madona	149	Communautaire

CONSTRUCTION/ REHABILITATION FUMOIRS AMELIORES

Commune/ Sites	Lieux d'installation	Nombre de fumeurs	Activités réalisées	Statut
Kaback	Konimodouya	10	Construction Equipements /	Communautaire
Kakossa	Menyiré	10	Construction Equipements /	Communautaire
Koba	Bokhinènè / District de Dixinn	10	Construction Equipements /	Communautaire
	Village de Kindiady	06	Rehabilitation	Communautaire
Kito	Port de Doyéma / District de Böro	20	Construction et réhabilitation Equipements /	Communautaire
TOTAL		56		

MAGASINS DE STOCKAGE DE PRODUITS AGRICOLES ET MAGASINS DE STOCKAGE DE SEL SOLAIRE

Commune	Type d'équipement	Activités réalisées			Observations
			District	Nombre	
Kaback	Stockage de produits agricoles	Equipements / Infrastructures	District de Bolimanda	1	Communautaire
	Stockage de sel		District de Yélibanet	1	Communautaire
Kakossa	Stockage de produits agricoles	Equipements / Infrastructures	District Yéniah Centre	1	Communautaire
	Stockage de sel		District Menyiré	1	Communautaire
Koba	Stockage de produits agricoles	Equipements / Infrastructures	Taboriah	1	Communautaire
	Stockage de sel		Kindiady/ Kobarraré	1	Communautaire
Kito	Stockage de produits agricoles	Equipements / Infrastructures	District de Taboriah	1	Communautaire

UNITE DE FABRIQUE DE GLACE

Koba	Unité de fabrique de glace (2,5 Tonnes /jour)	Equipements / Infrastructures	Port de Taboriah/District de Taboriah	1	Communautaire
-------------	---	-------------------------------	---------------------------------------	---	---------------

ECLAIRAGE A L'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Commune/ Sites	Lieux d'installation	Nombre	Activités réalisées	INSTALLATIONS KITS PHOTVOLTAIQUES	Statut
				District / localisation	
Kaback	Centre de santé	1	Installation Equipements /	Communal	Communautaire
	Sous-Préfecture	1		Yélibanet	Communautaire
	Mairie	1		Mairie	Communautaire
	Lieux de cultes	2		Yétia	Communautaire
	Maison d'habitation	2		Comité Consultatif Local	Privé
	Points de recharge batteries téléphones	5		Port, marché débarcadère	Communautaire
	Bureau Agent de Liaison du Projet	1		Yélibanet	Communautaire
Kakossa	Centre de santé	1	Installation Equipements	Communal	Communautaire
	Sous-Préfecture	1		Yénia centre	Communautaire
	Mairie	1		Yénia centre	Communautaire
	Maison d'habitation	2		Comité Consultatif Local	Privé
	Lieux de cultes	2		Yénia, Taouya	Communautaire
	Points de recharge batteries téléphones	5		Marché, Port, Débarcadère	Communautaire

Commune/ Sites	Lieux d'installation	Nombre	Activités réalisées	INSTALLATIONS KITS PHOTVOLTAIQUES	Statut
				District / localisation	
	Bureau Agent de Liaison du Projet	1		Yéniah Centre	Communautaire
Koba	Centre de santé	1	Installation Equipements	Communal	Communautaire
	Sous-Préfecture	1		Tatéma	Communautaire
	Mairie	1		Tatéma	Communautaire
	Maison d'habitation	2		Comité Consultatif Local	Privé
	Lieux de cultes	4		Taboria, Konibalé, Katèp, Dixinn	Communautaire
	Points de recharge batteries téléphones	5		Port Taboriah, Souguéboundji	Communautaire
	Bureau Agent de Liaison du Projet	1		Konibalé	Communautaire
Kito	Centre de santé	1	Installation Equipements	Kotèya	Communautaire
	Lieux de cultes	3		Yangoya, Kotèya, Sinènè	Communautaire
	Maison d'habitation	3		Comité Consultatif Local et privé	Privé
	Points de recharge batteries téléphones	5		Port Sinènè, Duéra, Kotèya	Communautaire
TOTAL		53			

ANNEXE 9 Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation³

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : M. YADH LABANE

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : /

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à CONAKRY, Le 16/09/2016

Signature : 